

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal du 10 avril 2014 à 20 h 30

La séance est ouverte à 21h00 sous la présidence de M. Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

M. le Maire : Je propose à Mme Cornat de faire l'appel

- Il est fait appel des membres présents par Mme Cornat.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. NEHME à M. SENANT

M. VOULDOUKIS à Mme COTTENCEAU

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2014.**

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte rendu qui évidemment ne concerne que la moitié des membres du conseil, ceux qui étaient présents le 13 février ?

(Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

- **Liste des décisions prises pendant l'intersession.**

M. FEUILLADE : Sur la décision n° 7, la convention entre la ville et l'association AL-AMAL, j'ai trois questions : premièrement, quelle est la

nature des travaux qui ont été engagés par la ville sur cette propriété communale ?

M. le Maire : Ce sont des travaux de sécurité.

M. FEUILLADE : Ces locaux qui hébergent donc aujourd'hui l'association Al-Amal sont utilisés pour des activités dites culturelles et pour des activités culturelles, la décision porte sur les activités culturelles qui ont été transférées pendant la période des travaux au Centre André Malraux ; à ma connaissance, les activités culturelles qui ont aussi été transférées ne font pas l'objet d'une décision, pourquoi n'y a-t-il pas de décision pour les activités culturelles, est-ce parce que ça pose un problème un peu particulier ?

Ma troisième question sur cette décision, c'est que depuis quelque temps fleurissent des affiches sur un projet sur ces bâtiments communaux qui concerne un aménagement d'un projet de construction d'un édifice de 1200 mètres carrés culturel et culturel. Or, à ma connaissance ces locaux sont toujours des locaux municipaux. Est-ce que, M. le Maire, vous pouvez nous dire ce qu'il en est ? On m'a même dit que ce projet était soumis pour étude, non pas instruction mais étude du permis de construire dans les services municipaux. Pouvez-vous nous dire quelle est la nature de ce projet dont j'ai ici les documents qui circulent dans toute la ville sur la réalisation et la réhabilitation de ces bâtiments sur la propriété communale qui appartient toujours à la ville ?

M. le Maire : A ma connaissance il n'y a pas encore de projet déposé. Aucun projet n'a été encore étudié par les services de l'urbanisme. Le bâtiment concerné a été remis en 2005 à l'association Al-Amal. Ce n'est pas une association culturelle au sens strict du terme, mais on ne peut pas empêcher les gens de prier.

M. FEUILLADE : Je vous pose des questions, vous répondez, je me forge mon opinion, et je vous dirai ce que j'en pense le moment venu. Pour le moment je vous pose trois questions.

M. le Maire : Vous avez la réponse.

Mme DELPECH : S'agissant de la décision n° 11, vous avez exercé votre droit de préemption sur le 70 Avenue de la Division Leclerc, c'est pour quelle destination ? Il s'agit d'un local.

M. le Maire : C'est une réserve foncière.

Mme DELPECH : Et qui servira à quoi ?

M. le Maire : C'est une réserve foncière. On verra en temps voulu l'usage qu'on en fera, mais nous n'avons pas de projet pour l'instant. Je peux vous dire qu'un jour si on construisait, ce serait pour du logement social.

Mme HAGEL : Actuellement il y a un commerce et ce commerçant a un bail, or il n'est absolument pas au courant de ce qui s'est passé. Comme il n'est pas propriétaire, évidemment les choses lui sont passées sous le nez, sans qu'il ait la moindre information, c'est moi qui lui ai donné la bonne nouvelle...

M. le Maire : C'est donc grâce à vous !

Mme HAGEL : Oui. Mais parce que lui aurait voulu rester et il ne sait pas du tout ce qui va se passer, son bail n'est pas terminé fort heureusement, et compte tenu de l'emprise du terrain, des logements sociaux ou autres paraissent peu envisageables la surface étant insuffisante, est-ce que vous laisserez ce commerçant continuer ses activités ?

M. le Maire : Pourquoi voulez-vous qu'on se prive de recettes ?

Mme HAGEL : D'accord. Merci de votre réponse.

M. le Maire : Une réserve foncière, ce n'est pas fait pour servir tout de suite.

M. FEUILLADE : Pour compléter ce qu'a demandé Mme Hagel, avez-vous une politique particulière, délibérée, organisée, pour acquérir des

réserves foncières, et si oui, pourrions-nous connaître les secteurs plus particulièrement, et quelles démarches vous mettez en oeuvre ? Parce qu'une politique de réserves foncières, cela se fait sur plusieurs années et sur des quartiers ciblés. Est-ce que vous pourrez faire connaître au conseil municipal votre démarche dans le domaine de la réserve foncière, ou bien est-ce que vous faites au fur et à mesure quand ça se présente, comme pour la gestion du personnel : quand il y en a un qui part en retraite, on supprime ? Est-ce la même politique ou bien avez-vous une vraie stratégie ?

M. le Maire : Non, nous n'avons pas de vraie stratégie.

M. FEUILLADE : C'est bien ce que je vous reproche, pas de stratégie !

M. RIVET : Attendez, M. le Maire, ce n'est pas sérieux ! Vous ne pouvez pas répondre ça ! Pourquoi faites-vous cette réserve ? Vous nous cachez quelque chose.

M. le Maire : C'est ça, je vous cache quelque chose et ce n'est pas fini !

Mme HAGEL : Pourquoi est-ce que les conseils municipaux ne sont pas filmés et diffusés publiquement dans la ville ? Je le regrette parce que les Antoniens pourraient voir l'ensemble des débats, c'est très instructif !

M. MEUNIER : Pouvez-vous nous dire qui est M. Charles-Henri Pradelles de Latour ?

M. le Maire : C'est un psychologue, un ethno psychologue.

M. MEUNIER : Plus précisément, qu'est-ce qu'il fait exactement ?

M. le Maire : De l'ethnopsychologie.

Je ne sais pas si quelqu'un a des informations sur ce qu'il fait exactement, moi-même je n'en ai pas.

M. AIT-OUARAZ : En tous cas il semble qu'il soit très apprécié par le public concerné.

Mme HAGEL : Je peux dire qu'en effet c'est une personne qui a énormément de compétences.

Mme CHARRIER : M. le Maire, je voudrais vous poser une question sur la décision n° 39 qui porte sur la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics pour les séjours de rupture des jeunes du quartier du Noyé Doré : pouvez-vous nous dire les causes de cette demande, le nombre de séjours envisagés, le nombre de jeunes concernés, et bien sûr les raisons de cette infructuosité ?

M. le Maire : La question a été posée hier en commission, ce n'est peut-être pas la peine de la reposer ce soir, Mme Sansy va vous le redire.

Mme SANSY : Je ne vais pas répondre à toutes vos questions mais déjà à une partie : vous parlez des séjours de rupture : au titre de l'année 2013 on nous dit que 28 adolescents ont participé à ces séjours, 7 filles et 21 garçons, 9 de ces jeunes venaient pour la seconde fois, l'ensemble de ces jeunes avait été repéré pour des difficultés personnelles familiales et sociales spécifiques, et le projet a permis d'avancer au titre de l'aide éducative attendue de ces séjours.

Pour ce qui est des éléments chiffrés, je peux moins vous répondre là-dessus. Qu'est-ce qui vous intéressait en dehors de ce que je viens de dire, je n'ai pas entendu la première partie de votre question ?

Mme CHARRIER : Si j'ai bien compris, il y a un marché qui n'a pas abouti ?

Mme SANSY : C'est-à-dire que ce qui était valable hier est toujours valable aujourd'hui : il n'y a eu qu'une proposition qui n'était pas conforme au cahier des charges qui avait été proposé. Ce sont des séjours qui nécessitent quand même un certain sérieux, et si l'association qui se propose d'encadrer n'a pas la qualification requise ou des personnels suffisamment formés, ce n'est pas possible.

M. RUFAT : Sur ce point vous relancez le marché, c'est ce qui nous a été dit hier, et le calendrier permet de maintenir l'action ?

Mme SANSY : Oui, pourquoi ce ne serait pas possible ?

M. RUFAT : Parfois il y a un délai.

Mme SANSY : Il permet de la maintenir et ça peut être éventuellement décalé dans le temps ; les séjours de rupture vont prioritairement à des jeunes qui ne sont pas bien insérés, ou très mal insérés, donc on n'est pas toujours calés sur des calendriers scolaires ou sur des formations professionnelles puisque ce sont rarement des enfants ou des jeunes gens qui sont bien insérés sur ce plan-là.

M. FEUILLADE : Juste deux précisions que j'ai oublié de poser hier : il s'agit des décisions 35 et 36, des contrats de voyages l'été, l'un en Crète et l'autre en Croatie, ça concerne combien de jeunes par séjour ?

M. ADDA-HALIMI : On est entre 15 et 20 jeunes par séjour mais c'est variable.

M. le Maire : On me dit que c'est deux fois 18.

- Liste des décisions d'intention d'aliéner.

Mme HAGEL : Page 4, il y a un bâtiment vendu en totalité sur deux niveaux 117 bis-119 Avenue de la Division Leclerc, peut-on avoir des précisions sur l'acquéreur, s'il vous plait ?

M. MARTIN : Il s'agit d'un promoteur qui souhaite faire une opération future sur ce terrain ; c'est une opération tout à fait classique, comme on en a lancé de nombreuses et comme de nombreux promoteurs se sont proposés sur la RD 920. Cela correspond tout à fait à l'esprit des investissements qui sont faits là-bas.

Mme HAGEL : Peut-on savoir le nom de ce promoteur ?

M. MARTIN : Oui, il s'agit de l'Immobilière Or Falaise située à St-Maur-des-Fossés.

- 1 - Délégation donnée à M. le Maire pour les missions définies à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Un commentaire simplement puisque nous avons déjà posé les questions en commission et la délibération a été modifiée, c'est très bien :

Concernant le point plus détaillé sur la délégation à l'alinéa 3 sur les possibilités de recourir à des produits de couverture, la délibération respecte le texte qui est de limiter ces produits de couverture et j'avais donc un commentaire et une question : d'abord j'apprécie qu'on reste dans la zone euro, les limites sont les indices 1 à 3, cela veut dire qu'on n'ira pas chercher des produits qu'on appelle « exotiques », je m'interroge par contre sur le fait d'avoir choisi de limiter les produits à structure A à C, j'ai regardé le guide de la gestion du ministère de l'Intérieur et il précise que les produits classés C sont des produits un peu particuliers, ce sont des établissements financiers qui sont maîtres du choix pour notre commune, et il dit que ce sont des produits où la collectivité est « passive ». Cela m'a un peu surpris, je pensais qu'on était dans la gestion dynamique de la dette et si on utilise des produits passifs, cela m'a l'air assez incohérent.

M. le Maire : De toute façon, on n'utilisera pas des produits passifs, on reste actifs.

M. RUFAT : Donc les emprunts de classe A et B devraient vous suffire ?

M. le Maire : Oui. D'autres questions ?

M. RIVET : Je voudrais parler de la deuxième partie de cette délégation ; je l'ai évoqué hier mais il est absolument souhaitable que ce soit porté au compte rendu de ce conseil, parce que l'article 3 que vous proposez retire à ce conseil toute délibération concernant les projets d'investissements de la ville, c'est-à-dire qu'en disant que la délégation est donnée au Maire pour la préparation, l'appréciation, et l'exécution du

règlement des marchés publics ainsi que pour les avenants les concernant, cela retire à l'opposition notamment d'avoir une vue sur ces travaux ; alors que jusqu'à aujourd'hui nous étions sur le fait qu'au-delà de 2,5 M€ tous les investissements faisaient l'objet d'une délibération, donc ce conseil était saisi au niveau de sa préparation, c'est-à-dire 5 jours avant, et au moins l'opposition pouvait avoir une vue sur les travaux, sur la façon donc la construction allait se dérouler, les différents lots, on ne verra désormais plus rien du tout, tout sera vu en commission d'appel d'offres, et ce qui est en CAO ne pouvant pas être diffusé, je trouve cela absolument scandaleux, c'est un recul par rapport à la mandature précédente.

Alors je sais que la loi a été changée sous le précédent gouvernement et permet cela, donc vous êtes dans la loi, mais le problème, c'est que le conseil ne pourra plus voir cela. Vous vous vantez d'avoir des investissements extrêmement importants, vous vous vantez de faire des constructions sur lesquelles on n'est pas forcément d'accord, on le verra tout à l'heure, mais au moins jusqu'à présent, au-delà de 2,5 M€, par exemple pour la Maison du Mont-Blanc, on pouvait voir ce qui se passait. La Maison du Mont-Blanc fait un peu plus, on ne verra plus rien désormais. Le cinéma, on ne verra plus rien ; le projet Vasarely, on ne verra plus rien au conseil puisque la délibération ne sera plus nécessaire. Alors vous faites des concessions, mais en fait ça n'en est pas une en disant : « une décision du Maire sera prise à la conclusion de chaque marché public et accord cadre d'un montant supérieur à 207 000 € », oui, on l'aura dans les décisions prises en intersession mais on n'aura pas les dossiers.

Vous avez dit hier : vous aurez les dossiers en commission, mais quand on arrive en commission on n'a aucun dossier préalable. Si on voit ces dossiers en commission, on va les avoir en début de séance, or jusqu'à

présent le contenu de ces dossiers était très significatif, on n'avait pas le temps de regarder tout en les ayant 5 jours avant, mais au moins on avait le temps de regarder la synthèse, et je me souviens par exemple pour le complexe Vasarely des problèmes qui étaient posés sur les fondations, les surcoûts étaient importants, il y avait un surcoût de 30% sur cette réalisation, là on ne verra rien du tout ; c'est complètement contradictoire par rapport à ce que vous avez annoncé dans votre discours d'investiture il n'y a pas très longtemps, qui était un vibrant appel, assez joliment formulé, à la coopération avec l'opposition ; là, vous êtes à 180°, vous reculez ; ce n'est pas une vague, c'est un reflux, je trouve cela scandaleux, il n'est pas normal de revenir sur cette décision d'avoir au-delà de 2,5 M€ la délibération sur les projets d'investissements.

M. le Maire : M. Rivet, la loi du 12 mai 2009 que nous appliquons avait pour objet, lorsqu'elle a été votée, de simplifier la procédure des marchés publics et d'accélérer leur réalisation. C'était le plan de relance, il fallait accélérer les projets en autorisant le conseil municipal à déléguer au Maire des décisions relatives aux marchés publics. C'était la volonté de la loi de brûler les étapes du conseil municipal qui ralentissent la mise en œuvre des projets. La loi, nous ne l'avons pas appliquée immédiatement totalement. Nous avons décidé, au départ, de conserver au conseil municipal les décisions concernant les projets dépassant 2,5 M€ en lui demandant de décider avant l'appel d'offres, mais cette position, finalement, nous avons découvert qu'elle était contraire à la jurisprudence qui impose au conseil municipal, s'il décide, de le faire après l'appel d'offres. Or, si on le fait après l'appel d'offres, on retarde l'opération, et c'est justement ce que la loi voulait éviter.

Donc nous appliquons la loi totalement, comme le font d'ailleurs pratiquement toutes les villes. Et je souligne que le nouveau gouvernement depuis deux ans n'a pas abrogé cette loi, tout le monde

l'applique, toutes les villes socialistes l'appliquent, pourquoi voulez-vous qu'on ne l'applique pas ? Nous devons l'appliquer.

M. RIVET : J'ai bien dit dans mon propos que la loi vous permettait de le faire, je n'ai jamais dit que ce n'était pas permis, la loi vous permet de le faire. J'ai dit dans mon propos que jusqu'à présent vous aviez fait en sorte qu'au-delà de 2,5 M€ le conseil voie les travaux, vous dites que la jurisprudence ne le permet pas, je vous demande sincèrement de nous le prouver à travers les textes, nous avons fait une étude sur le sujet, nous n'avons rien trouvé, mais nous n'avons pas la vérité infuse ; si vous avez des textes de jurisprudence qui montrent qu'on n'a pas le droit de voir des délibérations sur ce sujet avant la réalisation, je ne demande pas mieux que de les consulter. Nous, nous n'avons rien trouvé.

Ensuite, hier vous avez dit que c'était pour une question de simplification que cette délégation était donnée. Cela a été fait en 2010 par un gouvernement qui voulait en effet beaucoup simplifier, mais il y a d'autres façons de faire ; je sais qu'à chaque conseil, lorsqu'il y a des projets importants, on avait dit qu'il n'y avait qu'une personne par groupe, une ou deux qui recevait l'ensemble du dossier ; on pouvait aller plus loin, on aurait pu au moins en discuter. Voilà le genre de choses qui, avec des élus adultes, pourrait se résoudre en demandant à l'opposition : est-ce que vous êtes d'accord pour que dorénavant le gros dossier soit consultable en mairie et que vous n'ayez qu'une note de synthèse qui décrit les grandes étapes du projet, le coût et ce que je vous ai demandé hier et que je redemande officiellement dans ce conseil : l'échéancier physique et financier des opérations d'une certaine importance. Quand on dépense plus de 2,5 M€, ce sont des opérations qui se déroulent au moins sur 3 ans ; nous avons besoin d'avoir cette visibilité ; vous devez l'avoir, en tous cas j'espère que quand vous faites votre budget, vous l'avez ; là encore la grande partie des villes dont vous venez de parler

présente ce programme d'investissements ; il ne faut pas aller chercher ailleurs ce que l'on peut faire bien ici.

Donc ma réponse à votre réponse, c'est de dire : on aurait pu trouver une autre solution pour ne pas pénaliser l'exécution des comptes ; mais vous ne l'avez pas prise, vous préférez garder pour vous. Résultat : on ne verra plus du tout la façon dont ces projets sont conçus ; on ne verra que la décision du Maire dans le document des décisions prises en intersession.

M. le Maire : C'est la loi.

M. RIVET : C'est la loi, peut-être, mais ce n'est pas pour autant interdit de faire plus, et ce n'est pas parce que la loi le permet qu'il faut le faire !

M. le Maire : C'est une décision du 13 octobre 2004 du Conseil d'Etat pour la commune de Montélimar.

M. RIVET : Pourrez-vous me faire parvenir cet arrêt ?

M. le Maire : Oui, bien sûr.

M. FEUILLADE : Il me semble que si la loi était aussi rigoureuse que vous le dites, il n'y aurait aucune raison de demander au conseil municipal de vous donner une délégation sur ce point-là. La loi dit qu'on peut vous donner délégation, mais cela veut dire qu'on pourrait aussi ne pas vous la donner ; donc effectivement j'entends bien ce que vous dites, mais votre présentation n'est pas rigoureuse. Si on nous demande aujourd'hui de vous donner une autorisation, cela veut bien dire que vous pourriez ne pas avoir cette autorisation, et on reviendrait alors à ce que vous présentiez ces textes devant le conseil municipal ; donc votre raisonnement n'est pas rigoureux.

M. le Maire : Le vote sera rigoureux.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 voix contre.)

- 2 - Rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable.

(Rapporteur : Mme Armelle Cottenceau)

Mme COTTENCEAU : Je ne vais pas vous lire le rapport in extenso car je pense que ça ne conviendrait pas ; je vais juste essayer de m'attacher aux points les plus importants.

D'abord comme vous le savez, le développement durable est en grande partie délégué à la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre. Un rapport très complet a été donné à la dernière réunion de la CAHB en février, je suppose que ceux qui ne l'avaient pas peuvent y avoir accès.

Dans les actions de la CAHB qui nous concernent, il y a eu une thermographie aérienne qui a été réalisée au mois de mars, ce qui a permis à 250 Antoniens de venir demander l'interprétation de cette thermographie aérienne pour leur propre maison et pour avoir des conseils.

En ce qui concerne plus particulièrement les espaces verts, nous avons cette année réaménagé totalement le square Magellan qui s'appelait avant le square de l'Atlantique, nous allons ouvrir cette année un grand parc de 3,5 hectares dans le quartier des Bas-Graviers qui sera très respectueux de la nature, qui ne rejettera aucune eau de pluie, qui même utilisera les eaux de pluie des logements avoisinants. On compostera sur place les déchets verts, il sera éclairé par des leds, etc ; et le parc sera géré en gestion différenciée.

Dans l'ensemble de la ville nous nous sommes engagés dans une démarche dite « zéro phyto ». Après la formation des agents, la mise aux normes des lieux de stockage, 12 sites pilotes ont été identifiés en juin dernier ; il y avait des rues, une partie du cimetière, le parc Heller, un stade, une école, et la place de l'Hôtel de Ville, pour expérimenter différentes solutions pour remplacer le tout chimique. En fait nous

sommes allés un peu plus vite et un peu plus loin que prévu, et d'ores et déjà nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires dans les rues, les stades, les crèches, les écoles, les parcs et autres espaces verts ; il n'y a qu'au cimetière qu'il reste une partie chimique, et pour le moment on ne voit pas comment on pourrait l'arrêter totalement, trois agents ont été formés pour utiliser les produits.

Pour arriver à ces résultats, nous faisons du préventif comme vous avez pu le voir, il y a des paillages partout, des prairies fleuries, des résines minérales au pied de certains arbres, et nous sommes en train d'acquérir un matériel plus spécifique que la binette pour venir à bout des mauvaises herbes par exemple. Nous sommes en train de monter des dossiers de demande de subventions à la Région Ile-de-France et à l'Agence de l'Eau car le but final évidemment est de ne plus polluer les nappes phréatiques. L'évaluation exacte du résultat de ce plan « zéro phyto » se fera en novembre.

En ce qui concerne les bâtiments, évidemment tous les nouveaux équipements sont construits selon les normes HQE et, quand c'est possible, nous installons des panneaux photovoltaïques et des toitures végétalisées ; pour le cinéma nous avons utilisé pour chauffer les espaces communs, les bureaux, ainsi qu'à la ludothèque, un système de géothermie sèche, c'est-à-dire que ce n'est pas la chaleur de l'eau qu'on va chercher mais la chaleur du sol à 99 mètres. Et dans les bâtiments anciens nous avons procédé à la rénovation des chaufferies ou en les remplaçant quand elles étaient vraiment un peu trop anciennes, nous les avons remplacées par des systèmes performants, c'est ainsi que les consommations de gaz ont baissé de 20% en six ans. On vient aussi d'installer des compteurs de télérelève pour réagir au plus vite en cas de consommation anormale, et nous étendons la gestion technique décentralisée déjà opérationnelle au cinéma, et bientôt à l'espace

Vasarely, pour contrôler et optimiser les consommations de toute nouvelle installation à distance.

En ce qui concerne l'éclairage public, sa rénovation est faite à 90%, les consommations d'énergie ont baissé de 25% en six ans, et ce malgré l'augmentation du nombre de lampadaires des rues qui ont été refaites, avec emploi d'ampoules à sodium haute pression ou de leds, et grâce à la diminution de l'intensité lumineuse qui a lieu pendant la nuit.

Enfin, la ville a réalisé son bilan carbone en 2013 comprenant aussi les chiffres de l'année 2012. Ce bilan a porté sur les bâtiments, les engins et les services, mais il a porté aussi sur les émissions indirectes comme les déplacements domicile-travail des agents, les transports en commun, les déplacements des visiteurs, les achats de fournitures et de repas, l'amortissement des bâtiments, des véhicules, de l'informatique et des déchets municipaux. Le résultat est de 16000 tonnes équivalent CO₂. L'objectif est de baisser de 20% d'ici 2020 et de diviser par 4 d'ici 2050.

Quant au bilan carbone du territoire, il se fait au niveau de la Communauté d'agglomération et la collecte des données est en cours.

Dans l'immédiat nous allons entreprendre une action de sensibilisation aux éco-gestes pour les agents, ce seront des formations ciblées en fonction de leur métier, la formation des gardiens d'écoles par exemple n'est pas du tout celle des agents des crèches ni des agents de ménage. Ce sera un moyen aussi de remotiver les personnes et de cibler des actions précises pour les évaluer et prévoir des améliorations.

En ce qui concerne les bâtiments, nous avons fait déjà énormément de travaux sur les chaufferies, sur leur régulation et leur gestion. Nous avons également rénové les bâtiments les plus énergivores en remplaçant les huisseries, et c'est encore en cours dans d'autres bâtiments.

Ce qu'il faut maintenant, c'est bien cibler et évaluer les travaux importants et coûteux, et les mettre en rapport avec la baisse escomptée de

consommation d'énergie et les émissions de CO₂. Nous allons augmenter les clauses environnementales dans le cahier des charges des marchés publics, nous allons augmenter la dématérialisation des procédures qui est déjà bien entamée. Pour les actions à plus long terme, nous allons remplacer peu à peu les anciens véhicules par des engins électriques ou qui consomment beaucoup moins de carburants.

Concernant le handicap, je ne voudrais pas redire ce qui a été présenté au dernier conseil municipal, il y a un rapport sur le handicap qui a été donné à ce moment là, pour ceux qui ne l'ont pas, il est à votre disposition.

Je ne vais pas lire tout le reste du rapport car il y a beaucoup trop de choses dans ce rapport, et ça reprend beaucoup les thématiques des années passées.

Mme HAGEL : J'ai bien écouté votre intervention et je suis très étonnée parce qu'il y a énormément de points qui ne sont pas dans le rapport. Je me demande si l'on travaille sur le même document : la thermographie n'est pas dans le rapport alors que nous étions au courant, je vous signale d'ailleurs que cette thermographie a eu lieu pendant les vacances scolaires, ce qui ne permet pas de voir évidemment quelles sont les déperditions de chaleur dans les établissements scolaires puisqu'ils ne sont pas chauffés.

Deuxièmement, on ne trouve pas rien non plus sur la formation des personnels, rien non plus d'équivalent à ce que vous avez dit sur les mesures spécifiques dans les constructions, visiblement on ne travaille pas sur le même document, ça me paraît un peu bizarre.

Mme COTTENCEAU : Je me suis permis de compléter. On vous transmettra ces informations si vous le souhaitez.

Mme HAGEL : En effet, il faudrait que cela soit intégré au rapport puisque ce document est officiel.

Mme COTTENCEAU : Pour la thermographie, c'est dans le rapport de la communauté d'agglomération, je me suis juste permis de préciser que 250 Antoniens ont profité de cette thermographie pour demander des renseignements au point Info Energie, mais effectivement ça dépend de la CAHB et pas d'Antony.

Mme HAGEL : Je ne le nie pas mais je dis que les informations qui nous ont été données par vous-même à ce conseil municipal ne sont pas dans le document que l'on nous a présenté pour le conseil municipal.

M. le Maire : Cela complète le rapport. Et ce n'est pas inintéressant.

Mme HAGEL : Ce n'est pas inintéressant en effet.

Maintenant, je souhaitais faire une intervention sur le rapport : Monsieur le Maire, chers collègues, et aussi Mesdames et Messieurs qui avez quitté votre domicile pour venir assister à un moment de participation citoyenne, et je vous remercie d'être là, nous vous remercions d'être là. Nous regrettons que les places pour le public ne soient pas davantage en nombre. En effet il arrive à des personnes de venir et d'être obligées de rester à l'extérieur.

La loi dite Grenelle 2 impose aux collectivités territoriales la présentation de ce rapport préalablement au vote du budget primitif. C'est ce qui nous est présenté ce soir. Il faut signaler, Mme Cottenceau, et c'est pour ça que votre intervention était intéressante, que le document que nous avons est à 90% un copier/coller du rapport de l'année 2013. Cela pourrait être concevable dans le cas d'un schéma identique, avec des éléments de chiffrages, des évolutions et des propositions pour l'avenir, mais ce n'est pas le cas et nous le regrettons. L'an dernier, Mme Buzelin à cette même place vous a fait des propositions concrètes, nous sommes dans l'obligation de constater qu'aucune n'a été reprise, même les plus simples ; les délibérations du conseil municipal sont toujours imprimées

en recto, l'impression recto-verso ne devrait pas poser de problème et permettrait d'économiser pas mal de ramettes de papier.

Je vois que M. Serin comme à son habitude continue d'interrompre les intervenants c'est vraiment très citoyen ! Vous êtes toujours aussi citoyen M. Serin !

Sur les circulations et les déplacements, les avancées sont lilliputiennes ; quelques rues de plus en zone 30, mais toujours sans information en continu des habitants, avec une signalisation toujours squelettique et aucun ouvrage pour inciter au ralentissement des véhicules. Quant aux zones de rencontres que vous avez reléguées dans des impasses, la chaussée est non pas exclusivement réservée aux automobilistes mais presque alors que le concept de zone de rencontre est justement que la circulation des piétons se fasse sur l'ensemble trottoirs et voirie. Ces zones de rencontre, nous aurions souhaité les voir se développer notamment en centre ville.

Côté circulation douce, toujours aussi peu de parkings à vélos, 23 sur Antony alors que pour la ville de Massy de 43 000 habitants, on en dénombre 50 ; mais là aussi il faut choisir : accepter de supprimer quelques places de voitures pour y installer des parkings à vélos, ce sont d'autres priorités. Des mesures comme le Tournez à droite pour les cyclistes, qu'on retrouve dans beaucoup de pays d'Europe et qui permettent de fluidifier la circulation, ne sont toujours pas annoncées.

Quant à la construction des pistes cyclables, Pierre Rufat vous en a parlé tout à l'heure, nous sommes à nouveau dans du lilliputien. Mais la circulation douce certainement la plus utilisée par nos citoyens, reste la marche à pied, marche trop souvent négligée tant les trottoirs sont envahis par les mobiliers urbains, les automobiles qui stationnent notamment dans les quartiers pavillonnaires, et de plus en plus par les cyclistes qui ne trouvant pas leur place dans la voirie utilisent les trottoirs.

Sans parler des bancs qui sont quasiment inexistant dans la ville. Voilà qui nous appelle à une réflexion et à des actions respectant chaque individu.

Quant à la création d'un nouveau parking automobile rue Maurice Labrousse, vous créez un nouvel afflux d'automobiles dans une zone déjà très dense en matière de circulation, alors que le parking du marché est vide en soirée et que nous sommes à quelques mètres de la station de RER.

En matière de limitation des émissions de gaz à effet de serre dans notre ville, la situation ne s'améliore guère car vous continuez votre politique du « tout voiture ». A ma demande, je viens juste de recevoir le bilan carbone de la ville ; ce document aurait dû être annexé au présent rapport de façon dématérialisée, c'est un élément important, nous demandons qu'il soit consultable sur le site de la ville.

Nous souhaiterions également pouvoir travailler sur cet audit en commission Environnement, par exemple avec vous Mme Cottenceau, afin que soit élaboré un plan d'actions car fort étrangement ce document ne conclut sur aucune recommandation.

S'agissant de la biodiversité, dans ce domaine les avancées sont réelles, c'est indéniable, mais pourquoi y ajouter l'enfouissement des réseaux ? Ce sont des travaux onéreux, qui n'ont rien d'écologique. Pourquoi y ajouter le design des lampadaires ? Quel est le lien ? C'est un fait, vous aménagez des parcs et vous les entretenez en respectant la nature, mais vous laissez les promoteurs construire sur des jardins remarquables comme rue Gabriel Péri, avec mise à mort d'arbres centenaires et d'essences rares comme par exemple le cèdre bleu.

Le plus surréaliste reste l'inauguration du sentier pollénier au Parc Raymond Sibille où pendant une heure, vous-même, représentante de l'exécutif municipal, et vos amis de Stallergènes, avez disserté sur les

allergies sans une seule fois noter le rôle de la pollution atmosphérique ; (je peux en parler puisque j'étais présente). Pour limiter les allergies, il faut limiter les pollutions, notamment en favorisant les modèles de déplacements doux.

Le développement durable, c'est également la façon dont les habitants peuvent vivre ensemble en favorisant l'accès aux droits et aux possibilités d'épanouissement. Vous nommez cela « sauvegarde du lien social » ; donnons juste quelques exemples : la démocratie participative est absente de votre rapport, et pourtant des structures de concertation et de rencontre dans les quartiers, comme les assemblées de quartier et les maisons de quartier, et des conseils municipaux filmés comme c'est le cas à Grenoble où il y a un maire Vert, depuis peu. Voilà des mesures qui développent le lien social et concourent au développement durable. Je rappelle que le développement durable, ce ne sont pas simplement des mesures sur l'environnement, ce sont des mesures sur l'épanouissement humain et sur la manière d'accéder à ces droits.

En matière de logement, vous avez péniblement reconstruit le parc social que vous aviez détruit à partir de 2001, il faut maintenant accélérer les constructions de tous les types de logements aidés, or les projets ne sont pas pléthores. On s'étonne également de ne plus voir de références au projet de 20 logements d'insertion prévus par le Secours Catholique à la Croix de Berny sur un terrain confié par la ville, projet qui a disparu du présent rapport ; il a disparu du rapport.

Comme 90% du rapport c'est l'ancien rapport, quand quelque chose disparaît, c'est quelque chose de notable !

En matière d'activités pour les jeunes et les moins jeunes, votre document décrit bien la situation ; effectivement des possibilités existent pour chacun mais à quel prix et pour quel public ?, le taux d'effort n'étant pas pratiqué partout.

Quant à la fosse de plongée, vous continuez à la défendre sans vergogne. Outre son caractère dispendieux, 9 M€ d'investissements plus les frais de fonctionnement, je cite les chiffres de la CAHB, que dire de l'empreinte carbone ! Outre le chauffage, les plongeurs viendront inévitablement de loin et inévitablement en voiture, là encore le développement durable est à l'eau !

En matière de santé, le constat s'impose : nous disposons d'un panel important de médecins généralistes et de spécialistes, mais loin s'en faut qu'ils soient conventionnés secteur 1, et ils sont principalement concentrés en centre ville ; de plus, à l'hôpital privé interventions et examens sont le plus souvent pratiqués avec des dépassements d'honoraires non remboursés, et se soigner pour les moins favorisés relève le plus souvent du sacrifice financier voire du renoncement. Le centre médical de la Croix Rouge au Noyer Doré ne peut suffire aux besoins, un autre centre du même type serait nécessaire, il pourrait voir le jour dans un autre quartier à Guillebaud ou aux Morins notamment, et proposer d'autres spécialités.

En ce qui concerne les personnes âgées dépendantes, les capacités d'accueil existent sur la ville, chacun s'en félicite mais ces structures ne sont accessibles qu'aux personnes ayant des revenus très confortables ; une structure de type EHPAD public permettrait aux Antoniens qui le souhaitent de rester près de leur famille et de leurs proches pour conserver ainsi les liens sociaux de parfois toute une vie.

Quant à la soi-disant ville égalitaire dont vous vous glorifiez, c'est en excluant du parc social les familles les plus en difficultés que vous avez réduit les écarts de revenus ; ce n'est pas notre conception de la mixité sociale.

S'agissant de l'énergie et en premier lieu pour les services et équipements de la ville, pour les nouveaux équipements, comme

Madame Cottenceau l'a dit, les normes HQE sont respectées, et c'est normal puisque c'est une obligation. En revanche nous regrettons que la géothermie dont vous avez parlé ne soit pas davantage utilisée, c'est une source d'énergie concentrant un nombre important d'avantages et nous avons la chance d'avoir un sous-sol qui s'y prête. Qu'attend-on pour l'utiliser davantage comme le font d'autres villes autour de nous, Massy et Fresnes notamment ?

Mais aujourd'hui il faut aller beaucoup plus loin en s'inscrivant dans un processus de bâtiments à énergie positive, mais également par l'utilisation de matériaux issus des biotechnologies, notamment pour les réhabilitations du parc social et pour les bâtiments publics, sans négliger l'aide et l'information des propriétaires privés dans ce domaine.

Pour conclure sur les énergies, nous notons avec intérêt que des économies ont été réalisées lors des dernières années en ce qui concerne les bâtiments et les équipements communaux : moins 20% pour le gaz, moins 25% pour l'électricité, Mme Cottenceau nous a donné les chiffres. Nous constatons que lorsqu'il s'agit de faire des économies budgétaires, vous êtes prêts à investir, c'est une motivation. Quant à défendre la planète et les générations futures, nous continuons d'espérer que vous puissiez un jour vous en soucier davantage.

Toujours sur le parc social, en ce qui concerne Antony Habitat, c'est le vide sidéral ! Il y a une ligne dans le rapport ! Or c'est justement dans le domaine de la rénovation de l'habitat social que des sources énormes d'économies d'énergie sont réalisables et nécessaires, d'une part pour la réduction des consommations d'énergie, mais aussi pour favoriser la baisse des charges subies par les locataires, charges de plus en plus lourdes qui ne sont pas comprises dans le calcul de l'APL. Et ne me dites pas que ce rapport ne peut pas détailler les actions d'Antony Habitat puisque le même rapport ne se prive pas de détailler les actions du

CCAS. Deux exemples des grands absents dans ce document : les achats éco-responsables, rien sur les achats dans le commerce équitable, rien sur les services de l'économie sociale et solidaire, bien que de nombreux élus ici présents dans la majorité notamment aient rejoint le réseau RENESS, voire sont à l'initiative de ce réseau national et alors que par exemple des actions sont menées depuis longtemps par la ville en partenariat avec des entreprises issues de ce secteur comme Antraide par exemple. Rien non plus sur les achats en circuits courts. C'est une source de revivification du tissu productif d'Ile de France qui de plus permet de réduire grandement les effets et les émissions de gaz à effet de serre en réduisant au maximum les transports.

Quant au bio, le terme est invisible dans le rapport. Vous allez me dire que l'introduction du bio est difficile et pose des problèmes dans les cantines scolaires, notamment pour des raisons d'approvisionnement, eh bien commencez par le bio dans les crèches ! Il s'agit de quantités en faibles volumes et la qualité des produits a d'autant plus d'importance pour des organismes de tout petits. Donc je fais une proposition : le bio dans les crèches. C'est assez simple.

Autre absent de ce rapport : les nuisances liées aux ondes électromagnétiques. Je vous rappelle que l'OMS a classé ces zones comme potentiellement cancérogènes, et la Commission Européenne a préconisé un abaissement du seuil d'exposition. Tous les experts travaillant sur le sujet proposent de façon pragmatique que soit augmenté le nombre d'antennes, et que soit réduite leur puissance. L'installation de ces nouvelles antennes serait à la charge des opérateurs dont chacun sait que les bénéfices sont indécents !

Nous regrettons également qu'il n'y ait aucune proposition pour mettre en œuvre un Agenda 21 dans notre ville. Et cela contrairement aux autres communes de l'agglomération qui se sont quasiment toutes dotées de cet

outil de développement durable. On espère qu'on n'atteindra pas le 22^{ème} siècle, c'est-à-dire l'Agenda 22 !

Néanmoins, quand je vois le chemin parcouru depuis 2001 lors de mon précédent mandat, je constate une fois de plus qu'il est nécessaire et utile de se battre, car en 2001 le maire de l'époque avait répliqué à mes interpellations sur ces problèmes qu'il allait « s'acheter un maillot de bain », et dans l'assemblée des élus avaient applaudi, aujourd'hui certains rigolent encore ! Je vous remercie.

Mme DELPECH : Tout d'abord nous appuyons la demande d'Annie-Laure Hagel sur l'enregistrement de ces séances et la retransmission sur le site de la ville, je crois que ça faisait d'ailleurs partie d'une de vos promesses de campagne. Ce sera à la prochaine certainement.

Nous avons également des commentaires qui se recoupent un peu avec notre collègue : une fois de plus, sur ce rapport, comme nous vous l'avions déjà fait remarquer l'année dernière, vous avez entassé toutes les réalisations municipales concernant de près ou de loin la nécessité d'une vraie politique de développement durable. Vous y avez même ajouté des mesures prises par la CAHB. Nous constatons et regrettons votre peu d'ambition. Quelques exemples : d'abord sur les transports, vous ne favorisez que les circulations douces, de plus de façon limitée puisque les pistes cyclables ne présentent pas un réseau continu et que les places de stationnement sont en nombre très insuffisant.

Réduire la pollution, c'est d'abord réduire l'usage de l'automobile et pour cela d'abord développer les réseaux de transports en commun que vous n'évoquez même pas dans ce rapport. Non seulement la majorité des Antoniens travaillent à l'extérieur mais la plupart des services publics, notamment l'offre médicale, comme vous l'avez écrit, sont rassemblés en centre ville. Pourquoi ne pas rendre le Paladin gratuit comme cela se

fait dans de nombreuses autres villes avec une latitude et une fréquence augmentées et une circulation le dimanche ?

De même le covoiturage n'est pas évoqué dans ce rapport et il est invisible sur le site de la ville. Pas de souhait non plus d'aménagement des rues piétonnes. Enfin classer les rues à 20 ou à 30km/h sans développer les déplacements alternatifs renforce le problème de la pollution automobile et pose le problème de la gestion du temps, ce qui va à l'encontre des objectifs de développement durable.

Concernant notre Plan Local d'Urbanisme, la loi ALUR ne devrait pas remettre en cause les dispositions liées au COS puisque justement elle a entre autres pour objectif de contenir l'étalement urbain. A ce propos François Meunier vous avait demandé l'année dernière un bilan sur la possibilité de dépassement de 20% du COS, ne l'avez-vous pas communiqué parce qu'il aurait montré que cette mesure ne favorise que les promoteurs privés ?

Concernant la biodiversité, nous nous étonnons que cette année encore 2,7 M€ pour l'enfouissement des poteaux auront contribué à préserver la biodiversité dans notre ville, sans doute fallait-il de nouveau caser cette réalisation coûteuse quelque part.

A propos des espaces verts, puisque vous en faites le descriptif détaillé, ceux de la Résidence Universitaire Jean Zay, plusieurs hectares n'apparaissent pas, sont-ils déjà sous le coup d'une opération de bétonnage ?

Epanouissement des habitants et services indispensables à leur qualité de vie : en Petite Enfance, rien n'ayant été créé en 2013, à quoi sert un copier/coller de l'existant reconnu insuffisant d'une année sur l'autre ? Les besoins existent au vu des listes d'attente des places de crèche.

Education : sur les rythmes scolaires, la concertation a été très insuffisante dans la méthode contestée par les parents d'élèves,

notamment ceux de la FCPE qui s'est adressée récemment au directeur d'Académie. Vous l'avez cité dans le rapport comme un bilan positif. Un extrait de la lettre, juste deux phrases de la lettre de la FCPE adressée à l'inspecteur d'Académie : « L'un des projets qui de toute évidence a les faveurs de la mairie est une version profondément remaniée du projet minimaliste rejeté par la majorité des conseils d'école tandis que l'autre n'a aucune amélioration malgré les remontées des conseils d'école ».

Sur les activités proposées aux jeunes, nous souhaiterions republier le rapport d'activité du centre 11. La plupart des activités proposées pourraient être gratuites. De la même façon, les activités artistiques du Château Sarran devraient être soumises au taux d'effort, permettant l'accessibilité à tous les jeunes.

Concernant le théâtre Firmin Gémier, tout cela figure au rapport, nous réaffirmons notre opposition à sa reconstruction sur le nouveau site prévu, la faisabilité sur place étant possible et moins coûteuse de par l'existence du terrain et du parking. Nous nous étonnons par ailleurs que le projet choisi par la CAHB en décembre n'ait pas encore été présenté aux Antoniens.

Pour revenir sur le coût disproportionné de la fosse de plongée au regard de l'utilisation par des Antoniens, et si la nécessité de cette fosse est bien réelle dans les Hauts de Seine, pourquoi le Conseil Général n'en assure-t-il pas la réalisation à l'exemple de celle de Villeneuve-La-Garenne ?

Sauvetage du lien social : concernant l'action sociale, vous n'ignorez pas que le CCAS doit réaliser annuellement une analyse des besoins sociaux de la population sur le territoire communal, et tenir à jour un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale légale ou facultative ; nous demandons la communication de ce rapport ; le CCAS fonctionne de façon opaque, quel budget accorde-t-il à quelle action ? Quel geste social pour ceux qui en

auraient le plus besoin ? Par exemple la sortie de printemps des seniors, pourquoi n'est-elle pas soumise à tarification selon les revenus ? Par exemple connaître les familles les plus démunies pour pouvoir alléger leur facture ?

D'autre part, si la formule du guichet unique est intéressante, le CCAS et les services qui l'accompagnent devraient se rapprocher de leurs bénéficiaires en tenant des permanences dans les quartiers excentrés, ce qui justifie entre autre la réouverture des mairies annexes.

Sur le logement social, du fait des démolitions et constructions, la ville détient 20,7%, le même pourcentage qu'il y a 20 ans où les prix de l'immobilier étaient autres. La loi demande 25% d'ici 2025, se donner l'objectif de 30% le plus rapidement possible serait une vraie réponse aux besoins d'aujourd'hui.

Enfin sur la sécurité, vous déployez encore le réseau de caméras, outre le coût, l'efficacité en est très contestée au regard de statistiques menées dans certaines villes. D'ailleurs les statistiques sur Antony seraient intéressantes. Recentrer les missions de la police municipale vers plus de proximité dans les quartiers serait une réponse plus humaine et attendue des Antoniens. Je vous remercie.

M. le Maire : Est-ce que Mme Cottenceau peut donner des réponses très brèves ?

Mme COTTENCEAU : C'est impossible de répondre à toutes ces observations car ça balaye absolument tous les sujets...

Mme HAGEL : C'est dans le rapport !

Mme COTTENCEAU : Oui, mais enfin... on fait le rapport parce qu'il faut le faire...

Ce que vous avez dit balaye tous les sujets, donc évidemment on peut discuter pendant des années sur la pollution et autre, ce n'est pas nous qui allons décider ici si les gens auront moins de voitures, il faut être

raisonnable ! On ne peut pas répondre à toutes vos questions, par contre j'ai bien pris note de certaines de vos suggestions.

M. le Maire : Le débat a eu lieu et nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

I - FINANCES

- 3 - Adoption du Budget Primitif de la ville - Exercice 2014

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

M. MEDAN : Le budget va s'inscrire dans la ligne que vous connaissez déjà qui a été celle de la majorité jusqu'à présent, avec toujours un niveau d'investissements très important puisque comme l'indique le document dont vous disposez, on arrive à peu près à 45 M€ pour l'année 2014, malgré les problèmes qui ont été évoqués dans la première partie de ce conseil municipal, c'est-à-dire les restrictions importantes que nous allons subir de la part de l'Etat, au niveau de la DGF qui va baisser et au niveau du fonds de péréquation intercommunale qui va, lui, augmenter. Donc comme disait M. le Maire tout à l'heure, année après année nous allons perdre plusieurs millions d'euros et c'est déjà programmé en 2015 et en 2016, avec des montants importants.

Alors je vais très rapidement balayer cette présentation, parce que déjà nous avons évoqué ces questions en commission, et ensuite parce que nous allons nous intéresser longuement à la dernière colonne du tableau. Les dotations vont baisser notamment à cause de la baisse importante de la DGF. Les derniers chiffres de la DGF sont un petit peu moins négatifs puisqu'apparemment ce serait 12 et pas 11,9. Donc il va falloir faire avec ; et par ailleurs, sur le deuxième point des recettes, on constate une augmentation des taxes communales avec une notification par les services fiscaux de 38,2 M€ pour les 3 taxes. Il faut savoir que pour 2014,

la loi de finances a décidé une revalorisation de 0,9% des bases. Donc là, on a toujours le même taux de taxe d'habitation et comme je le précisais au début, les investissements et les efforts que nous faisons, ce que nous réalisons dans la ville, seront effectués avec un taux de taxe d'habitation constant et une rigueur dans le suivi des dépenses.

Pour les autres recettes, notamment les droits de mutation, il est prévu qu'ils augmentent avec le marché immobilier, on a bon espoir qu'il y ait une reprise, les produits des services correspondent, -en tous cas pour l'augmentation, pour beaucoup- au succès du cinéma puisqu'aujourd'hui on est sur un rythme moyen hebdomadaire de 5000 entrées, ce qui correspond à des recettes de plus de 1 M€, 1,2 M€ maintenant de mémoire, c'est considérable par rapport au précédent rythme qui était plutôt de l'ordre de 300 000 ou un peu plus parfois. Evidemment il y aura des dépenses mais les dépenses resteront bien inférieures aux recettes. Concernant le total des recettes, vous constatez qu'il augmente de 2,8%, ce qui est relativement important sur la base de chiffres de cet ordre là puisqu'on arrive à 87,6.

Je passe aux dépenses : pour les charges à caractère général, ces dépenses incorporent les dépenses liées au cinéma, c'est pour cela qu'elles augmentent car si on enlevait les 500 000 € du cinéma, elles augmenteraient évidemment beaucoup moins. Dans les charges à caractère général, on a du plus et on a du moins, on a évidemment le prix des repas Elixior qui augmente un peu, les assurances dommages augmentent aussi mais sont compensées par des baisses, notamment un nouveau marché dans l'éclairage public qui permet de gagner 300 000 €. Je ne vais pas rentrer davantage dans le détail mais j'insiste sur le fait que les charges à caractère général que nous maîtrisons n'augmentent pas pour des raisons je dirais inconnues mais augmentent clairement à cause du cinéma qui de mémoire conduit à avoir à peu près 490 000 € de

plus de charges. Alors il faut comparer ces 490 000 à 1,2 M€ obtenus en recettes.

Les charges de personnel augmentent aussi, je dirais presque mécaniquement en fonction des augmentations sur les retraites, c'est lié toujours à la loi de juillet 2012.

Concernant les charges de gestion courante, avec le CCAS et les subventions aux associations, on a une augmentation et c'est volontairement, encore une fois, que nous avons augmenté de 100 000 € la dotation au CCAS.

Dernier élément dont on a déjà parlé et donc je vais vite : ce sont les 1 M€ qui sont prévus, c'est plus qu'une prévision, c'est une certitude, c'est un budget primitif, et on est sûrs d'avoir un million d'atténuations de produits qui sont le fameux FPIC en péréquation. C'est 1 M€ et ce sera 1,4 M€ en 2015, et 1,8 en 2016 malheureusement.

Le niveau d'épargne malgré ces éléments reste tout à fait bon : il se stabilise en épargne brute à 16,8, je redirai très vite ce que nous avons déjà dit pour le compte administratif : c'est une marge de manœuvre très importante qui nous permettra de financer avec une certaine sérénité le programme d'investissements assez dynamique que nous avons et que je vais maintenant vous présenter.

Dans les investissements, nous avons de grands projets que vous connaissez, mais qui ne sont évidemment pas terminés : la salle polyvalente du Mont-Blanc, il est prévu qu'elle coûte encore un peu plus de 2 M€ et qu'elle soit achevée dans quelques mois en septembre 2014. L'espace Vasarely dont il faut encore payer 7 M€ doit aussi être achevé en septembre 2014, je crois. Il y a le parc des Bas Gravières, la fin est très proche, environ un mois. Et il y a d'autres éléments que je ne détaille pas qui sont rappelés dans le document, notamment la crèche des

Coquelicots avec l'acquisition des locaux, le nouveau théâtre, le gymnase Pajeaud, etc...

Pour les investissements, nous avons encore, c'est le deuxième gros morceau du programme d'investissements, les différentes opérations, subventions et autres. Je vous rappelle que suite à une convention avec le Conseil Général, on va pouvoir bénéficier d'une occupation du gymnase du collège Descartes et du gymnase La Fontaine. Evidemment il faut verser le premier acompte puisque les 600 000 et les 400 000 qui sont là correspondent au versement du premier acompte pour ces deux équipements sportifs.

Le développement économique et commercial : nous en parlions tout à l'heure, il s'agit notamment de budgéter 500 000 € pour l'acquisition de locaux commerciaux pour le centre commercial de la Bièvre. C'est dans les 800 000 € qui sont inscrits : 500 000 € donc, et puis 200 000 € aussi pour l'acquisition de locaux commerciaux à la Croix de Berny. Et les 100 000, je ne sais plus...

Les bâtiments communaux : ils représentent une part importante du programme d'investissements comme chaque année depuis plusieurs années, avec un coût très important, avec les aménagements de travaux et la modernisation des écoles, des crèches, des travaux divers de remise en état, les équipements sportifs. J'ai noté aussi les vestiaires de Velpeau qui étaient en très mauvais état et qui vont être refaits, certains cours de tennis extérieurs aussi de Georges Suant, donc toujours une volonté de faire tourner les différents lieux dans la ville, une volonté de remise en état et de travaux, etc.

Je note aussi, parce que c'est important dans les bâtiments dits sociaux, qu'il y a Les Ans Toniques où il va y avoir des travaux.

Il y a des investissements qui concernent aussi la voirie pour un montant de 11,2 M€, avec les postes traditionnels de reconstruction de voirie ; on

arrive presque au bout du programme qui était celui de la ville depuis plusieurs années, il en reste encore un peu à faire mais progressivement il y en aura moins, ce qui d'une certaine manière permettra d'avoir des marges de manœuvre supplémentaires puisque sans réduire ce programme, il se réduit mécaniquement puisque presque toutes les rues ont été refaites, presque toute la mise en souterrain des réseaux est quasiment finie.

Ensuite je crois qu'on en a beaucoup parlé récemment, il y a les espaces verts, les équipements de matériel et de services et pour les autres dépenses notamment les matériels informatiques, la remise aux normes, etc.

Le programme d'investissements comprend des dépenses d'un peu plus de 45 M€ avec des investissements qui traditionnellement contiennent le fameux FCTVA qui est ici de l'ordre de 7 M€, la taxe d'aménagement (c'est pour les 500 000 € restants) mais ce n'est pas distingué sur le document, les subventions, l'autofinancement dont on a rappelé le montant tout à l'heure, les produits de cessions, et évidemment le reste correspond à l'emprunt et à la trésorerie qui sont toujours gérés avec le souci de minimiser les frais liés aux emprunts évidemment et ceux liés à la ligne de trésorerie qui coûte cher ; le directeur financier fait cela très bien.

Pour ce qui est de la dette, nous l'avons déjà dit tout à l'heure, donc je ne reviens pas sur notre capacité à rembourser rapidement et sur le fait qu'on imagine un taux moyen de la dette qui, encore une fois, on ne peut pas le nier, sur les chiffres va augmenter, mais une augmentation très marginale de 0,04 points, c'est epsilonesque. Je vous remercie.

M. le Maire : Des questions ?

M. RIVET : Une courte introduction pour dire, Monsieur le Maire, qu'il serait quand même souhaitable que dans ce conseil, lorsqu'une question

est posée comme tout à l'heure, vous y répondiez, et heureusement qu'un de vos adjoints a répondu à la question ; je crois que ce serait une marque d'ouverture vers l'opposition de répondre aux questions que l'on pose et de ne pas dire : on fait des réserves foncières parce que...; nous posons des questions qui ne sont pas du tout agressives, il serait souhaitable d'avoir des réponses précises. Nous passons énormément de temps à travailler sur les dossiers que vous nous donnez 5 jours avant le conseil, là encore lorsque le travail est effectué, par exemple concernant le rapport sur le développement durable, et que ce travail n'est pas reconnu, le rapporteur elle-même dit que ce rapport, on l'a fait parce qu'il faut le faire, ce n'est pas non plus une grande marque d'ouverture et de respect du travail qui a été fait et qui a nécessité de nombreuses heures de travail de la part des gens qui sont intervenus, quelle que soit la personne vous avez dû quand même constater la qualité de leurs interventions ; ce n'est pas une bonne preuve d'ouverture, M. le Maire, ce n'est pas cela qui va concourir à la sérénité des débats.

En ce qui concerne le budget primitif, le budget primitif 2014 que vous nous présentez est un budget qui, s'il permet l'exercice des compétences premières, c'est-à-dire en fait le fonctionnement et l'entretien des équipements, -cela représente plus de 50% des dépenses d'investissements de notre ville- ne répond pas aux attentes et aux difficultés quotidiennes qui pèsent sur une grande partie des Antoniens comme l'emploi, il n'y a rien, le logement, je reviendrai dessus, cela a déjà été évoqué, l'accès aux soins, même chose j'y reviendrai parce que ça a été évoqué, les déplacements et l'absence croissante de lien social dans les quartiers. C'est un budget qui privilégie des acquisitions et des équipements coûteux voire inutiles comme l'acquisition d'un terrain et d'un parking pour le nouveau théâtre qui coûtent ensemble plus de 6 M€

alors que l'emplacement et le parking de l'emplacement historique étaient gratuits.

C'est un budget qui contraint les services rendus aux citoyens contrairement à ce que vous dites, comme le projet final que vous avez adopté pour les nouveaux rythmes scolaires qui ne propose qu'une demi-heure quotidienne de « récréation », comme temps d'activités périscolaires, et donc il n'en coûtera sans doute rien à la commune, or vous aviez annoncé plus de 1 M€ dans le débat d'orientations budgétaires, vous aviez annoncé à peu près 1M€ provisionnés sur cette réforme et surtout pour avoir des activités scolaires de qualité, eh bien ce 1 M€ n'apparaît plus du tout dans le budget deux mois après. Vous avez fait en sorte que cette réforme ne vous coûte pas cher, ce qui vous permet sans doute de vous féliciter de dégager de l'épargne grâce aux dépenses de fonctionnement qui sont contraintes.

Cette économie que vous voulez réaliser sur les activités périscolaires dans un but financier va accroître encore une fois les inégalités dans l'accès au développement personnel des enfants les moins favorisés de notre ville, c'est votre vision d'une ville moins inégalitaire.

Enfin c'est un budget qui repose encore une fois sur une augmentation des impôts, il faut dire les choses comme elles sont, et de la dette qui comprend encore plus de 35% de son montant en emprunts toxiques, les Antoniens doivent le savoir même si vous ne le dites pas ; des emprunts toxiques classés tout en bas dans l'échelle des emprunts.

Je commencerai par ce point sur les finances : vous présentez un budget où les recettes de fonctionnement augmentent de 2,7% si j'ai bien lu, et où les dépenses augmentent de 3%. Où est la rigueur que vous exigez si haut et si souvent dans cette enceinte du gouvernement ? Je vous répondrai tout à l'heure ; je donne là tous les chiffres que vous avez donnés, je parle bien de 2,7% de recettes de fonctionnement alors que

les dépenses de fonctionnement augmentent de 3%, je ne dis rien d'autre, je dis que ce n'est pas une preuve de rigueur. Vous accusez l'Etat de reporter sur les finances locales une partie de son désendettement, et vous commencez votre rapport par cette phrase, mais c'est aussi parce que l'Etat de 2000 à 2011 a fortement augmenté les dotations aux collectivités qu'il s'est endetté ; pour augmenter les dotations l'Etat s'est endetté, ce n'est pas anormal qu'en conséquence cet effort pour rembourser la dette soit partagé avec les collectivités.

L'augmentation attendue de plus de 2 M€ de la dette, c'est ce que vous annoncez, va entraîner l'augmentation du coût d'amortissement, vous l'avez annoncé aussi, mais je rappelle qu'il est passé de 2,5 M€ en 2010 à 3 M€ de coût financier en 2011, 3,3 M€ en 2012, puis 3,45 M€ en 2013, et maintenant ce coût financier est évalué à 3,65 M€ pour 2014. Où sont les importantes économies que vous évoquez au bas de la page 6 de votre rapport ? Pour nous et pour les Antoniens c'est une dérive constante des frais financiers liés à la dette, c'est une constatation. C'est une autre façon de voir le bilan financier de votre exécutif.

Vous présentez un budget où vous vous réjouissez de la bonne progression des impôts directs locaux, c'est comme ça que vous le présentez, c'est le premier paragraphe du point 2 du rapport ; cette augmentation des impôts locaux est due en majeure partie aux taxes liées à l'accroissement du nombre de logements, donc des bases, et à la densification que vous dénoncez par ailleurs. Vous vous réjouissez du fait qu'il y a plus de rentrées d'impôts et de taxe foncière et de taxe locative, c'est parce qu'il y a plus de logements, c'est une lapalissade, en effet le rythme de logements nouveaux sur la ville d'Antony est d'à peu près 250 logements par an, ce sont les chiffres que vous aviez communiqués, qu'une adjointe au maire à l'urbanisme nous avait communiqués il y a quelques années et c'est vérifié. 250 logements nouveaux par an sur

Antony, ce qui partant de 27 000 logements en 2014, c'est dans Logis pour Antony, conduit inexorablement à construire plus de 4 000 logements d'ici 2030, et c'est heureux, vous respecterez enfin les 15% de logements nouveaux sur la ville comme préconisé par le SDRIF que vous allez appliquer sans le dire, et tout en le condamnant de façon extrêmement démagogique, que ce soit dans la dernière campagne ou que ce soit d'une façon générale dans ce conseil.

Vous allez avec le rythme actuel atteindre en 2030 les objectifs du SDRIF, ce dont on ne peut que se réjouir, le problème est que vous le faites sans le dire et à la façon dont ça se passe rue Gabriel Péri, avec la disparition d'espaces verts et en ne créant absolument pas un plan d'urbanisation cohérente.

L'augmentation de ces impôts est due aussi à la revalorisation des bases car tous les Antoniens le constatent, le prix des biens immobiliers, achats ou locations dans notre ville, augmente. Si vous aviez la volonté réelle de protéger les revenus de nos concitoyens et de contenir ces impôts, comme les partis auxquels vous appartenez le demandent au gouvernement, vous pourriez tout à fait baisser les taux d'imposition et revenir à ceux de 2008, nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure, car maintenir les taux comme vous vous en glorifiez revient à laisser augmenter les impôts locaux, c'est mathématique et vous vous en réjouissez.

Concernant les charges de personnel, vous reconnaissez la suppression de plusieurs postes de collaborateurs municipaux, 40, hier vous disiez 10 et aujourd'hui vous estimez à 40 leur nombre, en invoquant l'optimisation du fonctionnement ; le premier constat, c'est que la charge de travail sur le personnel municipal s'accroît au rythme de votre politique effrénée d'investissements. Plutôt que de mettre cette pression, vous devriez chercher des économies dans la rationalisation des tâches entre notre

commune et la communauté d'agglomération pour ne pas doubler les tâches, par exemple en matière de développement économique où l'on maintient un service économique au niveau de la ville alors qu'on a délégué cette compétence pleine et entière à la CAHB. J'ai eu l'occasion de souligner que le développement de la zone industrielle de Wissous avait créé plusieurs milliers d'emplois alors que de notre côté, dans le même temps, il n'y avait qu'un peu plus d'une centaine d'emplois développés.

Nous voulons un service public municipal de qualité dont le premier critère est l'efficacité et non la rentabilité à courte vue pour financer des investissements souvent surdimensionnés.

Revenons sur les besoins des Antoniens que j'ai cités précédemment : presque rien dans ce budget ne concerne le développement de l'emploi, le taux de chômage dans notre ville était de 6% en 2008, on voit souvent dans vos présentations que vous remontez à 2008, ce qui est tout à fait à votre honneur puisque l'exécutif a été élu réellement à cette date. Le taux de chômage de notre ville était de 6% en 2008, il est aujourd'hui de plus de 9% et toujours en croissance sur notre ville, c'est-à-dire le taux de chômage des Antoniennes et des Antoniens ; il ne s'agit pas de voir le taux de chômage dans la France entière comme l'a dit M. Médan tout à l'heure, nous, nous nous intéressons aux Antoniens. Plus de 2717 demandeurs d'emplois en 2013 dont 342 de moins de 25 ans et 565 de plus de 55 ans. Nous savons qu'un des problèmes du chômage, ce sont les jeunes et ceux qu'on appelle poliment les seniors. Le chômage de longue durée touche 946 personnes, soit 34% des chômeurs. Au-delà des quelques emplois aidés recrutés par la mairie, il faut dynamiser le commerce, l'artisanat, les entreprises en ne considérant pas Antonyville uniquement comme une source de revenus locatifs et la Croix de Berny

comme une source de taxe foncière locative et additionnelle aux droits de mutation.

Nous attendons que vous agissiez avec la communauté d'agglomération pour donner un identité économique à notre ville en implantant des entreprises manufacturières, c'est-à-dire des entreprises qui ne peuvent pas être délocalisées et des établissements supérieurs pour fournir la ressource des centres de recherche et des PME et PMI. Avec la Région dont c'est le rôle, il faut promouvoir tout ce qui peut faciliter la reconversion et la formation continue sur notre ville.

Ce budget ne contient non plus aucune mesure pour faciliter l'accès de nos concitoyens au logement, je vais citer des chiffres : il y a la permanence de plus de 2000 demandeurs de logements sociaux à Antony, ce sont les chiffres donnés dans le guide 2014 de notre ville, or il n'y a aucun plan ni aucun financement dans ce budget, même pour 2014, pour atteindre les 25% de logements sociaux que notre ville doit avoir en 2025, c'est la loi. Partant du nombre actuel de plus de 5 000 logements sociaux et au rythme des 250 logements par an d'ici 2025, il faudrait produire plus de 180 logements sociaux par an. Pour l'année 2014 il n'y en a que 66 prévus à la Croix de Berny et les 82 du terrain de l'ex IUFM s'éloignent de plus en plus à mesure que la vente de ce terrain s'éloigne. Il est clair que vous ne voulez pas appliquer la loi, sachant que vous n'avez atteint cette année que 20%, et que ce pourcentage certainement ne sera pas maintenu longtemps sans projets nouveaux ; je rappelle le rythme de 250 logements par an sur notre commune.

Nous soutenons comme première mesure l'obligation de réserver de 25 à 30% de logements sociaux dans tout le programme immobilier de 1000 mètres carrés ; ce n'est pas ça qui va vous coûter cher ? C'est une modification du PLU comme elle a été faite dans d'autres villes qui ne sont pas forcément, et vous le dites vous-mêmes, toutes de gauche.

Avec un rythme de 250 logements nouveaux par an, plus de 60 logements sociaux par an seraient produits avec cette mesure, et ils seraient du même standing que ceux qui ont été récemment construits par Antony Habitat, et que je félicite pour ce type de construction au Parc de Tourvoie, au Noyer Doré, on ne distingue absolument pas les logements sociaux des logements privés qui sont juste à côté dans la rue Victor Schoelcher ;

Ce budget ne contient non plus aucune mesure pour faciliter l'accès aux soins ; dans le rapport sur la situation de la ville, vous soulignez que la majorité des médecins sont en centre ville, mais il n'y a que le centre ville qui est accessible aux moyens de transports, c'est quand même un sacré cynisme quand on connaît le coût des transports, la fréquence de ces transports qui est réduite dans la journée, et la difficulté pour certaines personnes, je n'invente rien, on en a tous autour de nous, la difficulté pour certaines personnes à se déplacer loin de chez elles ! Vous reconnaissez par ailleurs que presque la moitié des spécialistes pratiquent des dépassements d'honoraires sur notre ville. Je redis de nouveau ce qui a été dit dans les interventions de mes collègues : nous savons que de plus en plus de personnes ne peuvent plus payer ces déplacements, voire même des tarifs conventionnés ; il faut développer des centres de santé publics et parapublics comme celui de la Croix Rouge au Noyer Doré. Vous l'avez fait une fois, M. le Maire, continuez !

Rien dans ce budget n'apparaît pour répondre aux difficultés croissantes en matière de circulation. Je me souviens que parmi les rapports préalables à l'élaboration du PLU, il y a eu une enquête auprès des Antoniens pour savoir comment ils voyaient leur ville et quels étaient les premiers points de difficultés ; le premier point c'était la circulation, en 2006/2007, aujourd'hui c'est encore pire, vous abandonnez délibérément la ville aux voitures, le réaménagement de la RD 920 qui a été conduit

par un de vos prédécesseurs est un échec, cette voie de circulation est de plus en plus fréquentée, et créatrice de plus en plus de bouchons, mais pour les voir, il faut effectivement circuler soit à vélo soit à pied parce qu'en voiture, quand on circule on ne se rend peut-être pas compte des bouchons, en tous cas je peux vous dire, moi, qu'il y a des bouchons.

J'attendais justement votre réaction, vous ne devez pas vous en rendre compte puisque la circulation est de plus en plus pénible ! Il y a de plus en plus de bouchons.

Il faut absolument revenir sur votre refus de faire une étude d'impact de la circulation au quartier Pajeaud due à l'ouverture du demi-échangeur de Chatenay ; il faut lancer un aménagement de ce quartier qui prenne en compte l'augmentation de véhicules extrêmement importante constatée depuis quelques jours, depuis l'ouverture de ce demi-échangeur, mais là encore il faut aller circuler dans les quartiers pour se rendre compte qu'il y a un flux extrêmement important qui n'a pas diminué, contrairement à ce qui a été dit.

Le flux de circulation Croix de Berny, au contraire, c'est comme quand on construit un parking, c'est un appel d'air, il y a des gens qui ne passaient pas par là et qui vont passer par là, et ce n'est pas pour cela que les bouchons vont être diminués. Le gain de ce demi-échangeur, je vais vous dire où il est : il est dans la montée de la route nationale qui traverse Châtenay et qui va vers Vélizy, cela profite à Châtenay et ça pénalise notre ville.

Rien n'est prévu pour promouvoir un centre de ville attractif pour les piétons et les cyclistes. Je rappelle quand même que vous aviez dans votre promesse électorale parlé de cela, cela n'apparaît pas dans le premier budget de votre mandature.

Les zones 30 ne sont pas contrôlées et les véhicules y circulent toujours de plus en plus vite. L'impact des contrôles de vitesse que vous refusez de faire serait immédiat comme le montre la mise en œuvre des radars automatiques sur l'ensemble du réseau routier français.

M. SERIN : Ce que vous dites est un copié/collé de 2013 !

M. RIVET : Très bien, merci M. Serin ! En matière d'encouragement à la création et au développement du lien social entre nos concitoyens, ce budget ne présente aucun programme, aucune action. Le lien social se crée d'abord dans l'immeuble, dans la rue, dans le quartier, aucun projet de logements intergénérationnels, aucun projet d'établissements pour personnes dépendantes alors que la demande est forte et les tarifs élevés. Aucun projet de maisons de quartiers.

M. SERIN : Ecoutez, il y a 12 000 places pour personnes âgées dans les établissements sur le département, 12 000 !

M. RIVET : La nouvelle maison du Mont-Blanc aurait pourtant pu préfigurer ce type de maison de quartier, ce n'est malheureusement pas votre choix. On nous avait annoncé il y a plus d'un an une étude sur le développement du commerce de proximité, non seulement elle n'a pas été communiquée à ce conseil ni en commission, mais aucune mesure n'en est sortie, ou alors ce sont les 200 000 € prévus dans le quartier Pajeaud qui en tiennent lieu. Rien pour le centre commercial La Fontaine, rien pour étudier l'implantation de commerces autour de l'Intermarché proche de l'avenue du Bois de Verrières.

Enfin, en matière de sécurité, vous aviez annoncé là encore lors du débat d'orientations budgétaires que les effectifs de la police municipale seraient renforcés pour mener des actions de proximité, c'était il y a moins de deux mois, alors c'est vrai que c'était avant les élections, mais plus rien du tout dans ce budget concernant cette augmentation de la police municipale. En revanche l'augmentation du réseau de vidéo

surveillance est bien programmée pour 4 M€ alors qu'il a montré sa totale inefficacité pour empêcher les agressions en centre ville l'an dernier.

M. le Maire, chers collègues, il s'agit aujourd'hui de mettre l'exécutif communal récemment élu face à ses responsabilités. Cet exécutif doit prendre en compte le plus largement possible les attentes de tous les Antoniens, qu'ils aient voté pour lui ou non. Car vous êtes l'exécutif de tous les Antoniens, je rappelle quand même que plus de 2 Antoniens, deux électeurs sur 3, n'ont pas voté pour l'exécutif actuel....

C'est sûr que ça, ça ne vous plait pas trop ! 11 000 sur 42 000, j'ai fait le calcul. C'est ce que j'ai tenté d'exprimer dans les critiques et les propositions que j'ai faites, le mode de fonctionnement de notre conseil ne permet malheureusement pas à l'opposition de faire adopter un quelconque changement d'importance, je dis bien « d'importance », à des choix qui sont faits et des délibérations qui ont été décidées sans aucune concertation. Nous voterons donc contre ce budget qui ignore délibérément d'apporter des réponses aux problèmes majeurs des Antoniens. Merci au chœur antique !

M. le Maire : Ce que vous avez exposé longuement pendant une demi-heure, c'est votre programme électoral, et votre programme électoral a été rejeté par les Antoniens, il faut que vous en preniez conscience ! 4 Antoniens sur 5 l'ont rejeté !

M. RIVET : Non, on parle de tous les électeurs.

M. le Maire : Nous sommes ici pour appliquer le programme pour lequel les Antoniens ont voté, le programme qu'ils soutiennent, et c'est pour ce programme que nous allons voter.

M. RIVET : Vous n'êtes donc pas le Maire de tous les Antoniens, c'est ce que je voulais entendre ! Vous n'êtes que le Maire des gens qui vous ont élus.

M. le Maire : La grande majorité des Antoniens nous soutiennent et nous demandent d'appliquer notre programme. Donc nous allons voter sur ce budget, pouvons- nous passer au vote ? M. Meunier, vous voulez la parole ? Vous allez nous exposer votre programme qui, lui, a eu 9% des voix ?

M. MEUNIER : Un budget qui traduit vos orientations budgétaires, des orientations bien loin de correspondre au projet pour Antony que nous avons porté tout au long de la campagne municipale...

M. le Maire : En effet, ce n'est pas le vôtre ni celui de M. Rivet non plus !

M. MEUNIER : Puis-je poursuivre ? Ainsi nous n'y retrouvons aucun des grands thèmes mis en avant dans notre programme : accès au logement pour tous, affectation des moyens pour la mise en œuvre d'une véritable transition écologique, retour en régie d'un certain nombre de services : eau, déchets, parkings, et des transports publics accessibles à tous. Si, certes, la baisse de la dotation globale de fonctionnement impactera d'une manière ou d'une autre les finances de la ville, je cite : « dans ce contexte les collectivités locales seront contraintes de réduire leurs dépenses ou d'augmenter leurs impôts », vous reconnaissez vous-mêmes que cette baisse ne date pas d'aujourd'hui mais a commencé en 2011 sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Et ce même si le gouvernement actuel ne cesse de l'amplifier, ce que nous regrettons. L'austérité n'est pas la solution. Quelles mesures envisagez-vous alors de prendre ? Réduire vos dépenses et/ou augmenter les impôts ?

En ce qui concerne la section de fonctionnement, vous annoncez que malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement, les recettes devraient augmenter en 2014 et compenser la hausse des dépenses de fonctionnement qu'entraînent les mesures de l'Etat sur les dépenses de personnel et l'augmentation de la péréquation, péréquation qui correspond pourtant à une mesure de justice sociale. Une hausse des

recettes où vous n'êtes pour rien pour certaines d'entre elles : augmentation des produits attendus et des droits de mutation de par la vente de l'immeuble Antony Park 1 : 600 000 € ; financement de l'Etat au titre des emplois aidés : 100 000 € ; subvention de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la Petite Enfance : 200 000 €.

Quant à la hausse des dépenses de gestion annoncée de 3%, si vous en imputez une partie aux mesures imposées par l'Etat, 1,1 M€, les autres, 800 000 €, n'ont rien d'imprévisible : ouverture du nouveau cinéma et ouverture de la cuisine centrale. Et puis sur ces dépenses de gestion, il y a un manque : le coût de la réforme des rythmes scolaires que vous prétendez ne pas connaître, à qui voulez-vous faire croire cela ?

Quant aux charges à caractère général, je note une augmentation du prix des repas facturés par Elior, 300 000 €, pour la restauration scolaire depuis l'ouverture de la cuisine centrale. Incontestablement, preuve est faite ici qu'une délégation de service public n'est pas source d'économies.

Quant aux économies mentionnées, une partie non substantielle provient du nouveau contrat d'entretien de l'éclairage public et de la voirie à compter de 2014 : 333 000 €. Un minimum quand on sait que sur la mandature précédente, la plupart de la voirie a été remise à neuf.

Sur les charges de personnel, vous annoncez que vous continuez à maîtriser l'évolution des dépenses de personnel et que cela passe par le redéploiement des agents et des mesures de réorganisation afin d'optimiser leur fonctionnement. En ce qui concerne le redéploiement des agents, si cela consiste comme sous la précédente mandature à réduire l'offre de service public par la fermeture des mairies annexes, nous considérons que c'est une solution au détriment de l'intérêt des Antoniens. Une question : quelle mesure de réorganisation envisagez-vous de prendre ?

Enfin, sur les charges de gestion courante, vous annoncez une augmentation de la subvention du CCAS de 100 000 €, bien loin de la somme nécessaire pour répondre aux besoins recensés et permettre au CCAS de se re-concentrer sur ses véritables missions : l'aide aux plus démunis.

En ce qui concerne la section d'investissement, 45,2 M€ annoncés, ce dont vous ne manquerez certainement pas de vous féliciter mais pour quoi faire ?

Les acquisitions foncières : 700 000 € au titre du deuxième versement pour l'acquisition des terrains de St-Raphaël où s'implanteront le futur théâtre Firmin Gémier et le parking Labrousse. L'implantation du théâtre Firmin Gémier sur ce terrain est un projet contesté par de nombreux Antoniens, notamment les riverains de la rue Maurice Labrousse, alors que la solution idoine aurait consisté à le reconstruire sur place. 500 000 € pour l'acquisition de locaux commerciaux dans le centre commercial de la Bièvre : une bonne décision en soi si ces acquisitions voient enfin le jour.

Les subventions d'équipement : 48 000 € pour la rénovation de logements sociaux dans l'immeuble du 18 rue d'Arras. Quand cette opération sera-t-elle enfin achevée ? Pourrait-on enfin savoir quel est le coût de la rénovation de ces futurs logements ?

Les nouveaux projets d'équipements : 2,1 M€ pour la salle polyvalente du Mont-Blanc, une salle qui au final s'apparentera plus à une salle des fêtes qu'à autre chose, alors que ce quartier aurait eu besoin d'une véritable Maison de quartier, c'est une occasion ratée.

16,2 M€ pour la construction de l'Espace associatif ; nous regrettons toujours que cet espace ne permette pas à certaines associations de bénéficier de locaux permanents, c'est un manque sur la ville et là encore une occasion ratée.

300 000 € pour des études en vue de la reconstruction du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac. Sans juger de l'opportunité de reconstruire ce groupe scolaire plutôt que de le réhabiliter, nous souhaitons qu'il soit reconstruit sur place au cœur d'un groupe de logements sociaux, gage de mixité sociale, ce ne sera malheureusement pas le cas.

300 000 € pour la vidéo-protection : vous connaissez notre position sur le sujet, dans un récent rapport, la Cour des Comptes a elle-même reconnu que le ratio coût/utilité de la vidéosurveillance était des plus faibles, c'est de police de proximité dont nous avons besoin et non de caméras de vidéosurveillance.

300 000 € pour l'aménagement du quartier Pajeaud : en quoi va consister cet aménagement ?

Quant au projet actuellement en œuvre et qui a consisté à vendre des terrains à vocation publique à un promoteur privé pour lui permettre de réaliser une vaste opération de promotion immobilière, nous le condamnons, il traduit parfaitement votre vision de l'urbanisme qui consiste à vouloir chasser les classes populaires de notre ville au profit des plus aisés.

200 000 € pour l'aménagement du site Jean Zay : un aménagement qui consiste à voir disparaître progressivement la résidence universitaire Jean Zay, et le pire, cela avec la caution du gouvernement et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Réhabiliter les bâtiments existants de cette résidence et reconstruire sans démolir était pourtant parfaitement possible et réaliste alors que chacun s'accorde à reconnaître la pénurie de logements étudiants en Ile-de-France. Vous avez fait un choix contraire qui traduit bien la conception que vous vous faites du logement social étudiant ; la Résidence Universitaire d'Antony représente pourtant une chance pour Antony.

La Petite Enfance : on aurait aimé y trouver l'annonce de création de crèches, il n'en est rien, et ce n'est pas l'acquisition récente de la crèche Coquelicots à la Croix de Berny qui suffira à combler les besoins en la matière.

Vous qui êtes si peu avarés dans le lancement d'études en tous genres, pour une fois n'auriez-vous pas pu a minima lancer une étude sur l'implantation d'une nouvelle crèche sur la ville ?

La reconstruction de la voirie : j'avais cru comprendre que le programme de rénovation de la voirie était arrivé à sa fin ; manifestement ce n'est pas le cas, encore 11,2 M€ y sont consacrés, c'est même le poste le plus important de la section d'investissement, à comparer avec les investissements que vous avez prévus pour la Petite Enfance : 300 000 €, ceux prévus pour les équipements culturels : 800 000 €, ceux prévus pour les équipements sportifs : 500 000 € ; et les subventions prévues pour soutenir les futures opérations d'investissements d'Antony Habitat : 118 000 €.

Un étonnement, mais est-ce vraiment si étonnant que cela ? Nulle part il n'est fait mention dans ce budget de la future fosse de plongée, mais il est vrai que ce coût, environ 5 M€ à la charge exclusive de la ville, n'est pas la meilleure publicité qu'on puisse faire en matière de gestion ! Mais cela traduit bien vos priorités ! Elles sont décidément bien loin des nôtres pour une ville solidaire et qui protège ; je vous remercie.

M. le Maire : Merci M. Meunier, je pense que maintenant nous pouvons passer au vote du budget. Qui veut du vote chapitre par chapitre ?

M. RIVET : Vous ne répondez rien ?

M. le Maire : Non, les Antoniens ont choisi, ce n'est pas la peine de répondre, donc on passe au vote. Est-ce que vous souhaitez le vote par chapitre ?

M. RIVET : Faites ce que vous voulez.

M. le Maire : Alors je propose un vote global.

(Vote à main levée : le budget est adopté par 41 voix pour, 7 voix contre, 1 abstention.)

- 4 - Adoption du taux des trois taxes directes locales.

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

M. RIVET : Je crois l'avoir évoqué lors de mon exposé sur le budget, si vous vouliez vraiment avoir un effort de rigueur et protéger nos concitoyens contre l'augmentation des impôts que vous condamnez par ailleurs au niveau gouvernemental, je crois qu'on pourrait revenir et nous voudrions revenir aux taux de 2008, c'est-à-dire 11,07% pour la taxe d'habitation, 16,91% pour le foncier bâti, et 16,33% pour le foncier non bâti.

Cette augmentation avait été décidée un an après les élections de 2008, malgré le fait que vous aviez dit que vous n'augmenteriez pas les impôts, et cela a permis à l'époque, et je pense que ce doit être à peu près encore le cas, de rapporter 1 M€, je pense que ce serait un geste politique extrêmement fort ; vous dites vous-mêmes que lorsque l'Etat vous contraint à des dépenses que vous ne voulez pas, vous arrivez très bien à vous en sortir et vous en tirez gloire, je pense que ce serait une mesure que comprendraient les Antonienais de revenir aux taux de 2008, avant l'augmentation que vous avez décidée contrairement à vos promesses électorales.

M. MEUNIER : Vous nous proposez de reconduire pour 2014 les taux des 3 taxes directes locales, et vous continuerez ainsi à prétendre que vous n'avez pas augmenté les taux des impôts locaux. Pourtant lors de la dernière mandature vous les avez augmentés une année, n'est-ce pas la définition d'une augmentation ? Et pendant ce temps là, à l'Assemblée

Nationale, Patrick Devedjian, député, a voté toutes les augmentations de base.

Par ailleurs il est facile de se féliciter de ne pas augmenter les impôts locaux quand parallèlement, en 2012, la CAHB a voté la création d'un nouvel impôt ; la seule intercommunalité des Hauts-de-Seine à avoir institué ce nouvel impôt cette année là.

Facile également de se féliciter de ne pas augmenter les impôts locaux quand la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, gérée également par la CAHB, a elle aussi augmenté.

Par ailleurs, je partage les demandes formulées par François Rivet quant à revenir aux taux de 2008.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 voix contre.)

- 5 - Fixation de divers tarifs municipaux non soumis au taux d'effort.

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

(Il est fait lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Pour la 5.02 vous n'avez pas changé les tarifs mais vous avez procédé à des changements de fond ou d'intitulés, je ne sais pas, que sont devenus les stages collégiens ? Qui est concerné par les stages vacances, que l'on soit ou non titulaire de la carte du 11 ? Je voudrais ajouter aussi pour les formations intéressantes sur le secourisme et l'initiation au baby-sitting que c'est une bonne mesure, simplement ce qu'on peut regretter, c'est que ce soit 10 €. Vous allez me dire que ce n'est rien du tout, c'est vrai pour certaines familles, mais pour d'autres c'est une somme qui risque de les dissuader de suivre ces formations pourtant très utiles pour ces personnes.

Une autre intervention également sur la 5.03 à propos des activités de la Ludothèque, toutes ces activités doivent être accessibles à toutes les familles Antoniennes. Pour les familles en situation de précarité, mon argument est le même que précédemment : une inscription de 15 € par enfant s'ajoutant à d'autres dépenses incompressibles rend leur adhésion à la ludothèque quasi inenvisageable ; c'est la raison pour laquelle nous demandons que l'inscription à la ludothèque soit au moins soumise au taux d'effort.

Mme ROLLAND : En ce qui concerne les ludothèques, avec l'inscription de 15 €, non seulement vous accédez à la ludothèque mais vous pouvez aussi emprunter un grand nombre de jeux tout au long de l'année ; donc c'est vraiment un service très important pour un tarif très modique compte tenu du service qui est apporté. Il ne vous aura pas échappé non plus que nous avons institué la gratuité à partir du 4^{ème} enfant, ce qui n'avait pas été prévu au départ. C'est donc un geste que nous avons voulu faire en faveur des familles nombreuses.

M. ADDA-HALIMI : Je me permets de répondre à la place de David Passeron sur l'espace Jeunes : concernant ce que vous avez dit sur les stages collégiens, je vous rassure, ils perdurent, et vu leur succès, je rappelle que l'on est à un taux de remplissage de 80% sur l'année en moyenne, il n'est absolument pas question pour l'instant de les supprimer.

Par ailleurs, sur l'obligation de la détention de la carte du 11 pour accéder à ces activités, la carte du 11 est gratuite, elle est proposée à tous les jeunes qui sont scolarisés à Antony ou qui habitent Antony et qui viennent au 11, c'est donc à leur disposition s'ils souhaitent l'avoir, c'est très bien et entièrement bénéfique pour eux ; s'ils ne souhaitent pas l'avoir, ils peuvent quand même s'inscrire aux activités, il n'y a aucune obligation là-dessus. Les informations qu'ils donnent pour remplir la carte du 11, ils

sont obligés de les donner aussi pour s'inscrire aux stages collégiens, donc pas de raison dans les faits qu'ils ne la prennent pas.

Sur le baby-sitting, je rejoins l'analyse de Mme Rolland sur les 10 €, c'est vrai que ça nous semble une somme vraiment basique, surtout que ça va leur permettre à ces jeunes là d'avoir un travail régulier tout au long de l'année, un travail qu'ils recherchent, une aide également peut-être par rapport à leur quotidien. Vous avez raison de signaler qu'il y a des situations très précaires, pour les situations extrêmement précaires, -mais sur 10 € on n'a jamais rencontré cela- on a toujours extrêmement bien travaillé avec les services sociaux, mais vraiment pour 10 €, je veux bien qu'on dise qu'il y a des situations précaires, mais on n'a jamais rencontré ce cas. Mais si on devait le rencontrer, on a toujours très bien travaillé avec les services sociaux.

Mme CHARRIER : C'est très bien que vous disiez que si vous rencontrez ce cas, vous réagirez parce que ces situations là existent, et je suis désolée, ce ne sont sans doute pas des situations majoritaires sur Antony mais ce sont des situations qui existent.

M. ADDA-HALIMI : Elles existent peut-être mais nous n'en avons jamais rencontré sur Antony ; si elles existent et arrivent à nous, on saura travailler avec les services sociaux.

Mme DELPECH : Pour la 5.02, nous nous prononçons pour le maximum de gratuité, sauf pour les activités soumises au taux d'effort ; et pour le 5.03 nous nous prononçons pour la gratuité totale pour tous les jeunes Antoniens.

M. le Maire : Et pour les droits de voirie, gratuité aussi ?

Mme HAGEL : Je voudrais que vous m'expliquiez quelque chose sur les droits de voirie justement : on voit que le prix d'un conteneur ou d'une benne devant chez vous, Madame Cottenceau, quand vous faites des travaux, vous allez payer 11 € par jour, mais quand vous êtes

commerçant et que vous avez une terrasse couverte ou découverte, vous allez payer par an et par mètre carré soit 64 €, soit 128 € par an, c'est-à-dire que pour la personne qui doit faire des travaux, ça va lui coûter cher, elle doit payer la benne qui est devant chez elle, je trouve cela logique ; ce que je trouve moins logique, c'est comment se fait-il que des commerçants qui fort heureusement, j'espère, arrivent à vivre de leur travail, comment se fait-il qu'ils payent une redevance aussi faible pour quelque chose qui leur apporte un gain sans doute appréciable ? J'aimerais savoir pourquoi les particuliers sont traités d'une manière et pourquoi d'autres personnes, des entreprises fort honorables et dont nous avons besoin sur la ville, ce n'est pas du tout cela qui est en cause... Vous voulez des augmentations, là peut-être qu'il faut des augmentations !

M. le Maire : Vous voulez augmenter le coût des terrasses !

Mme HAGEL : Oui.

M. le Maire : Dites-le plus fort, il faut le dire.

Mme HAGEL : Mme Marlet n'est pas là, mais si je la croise demain, je le lui dirai.

M. SERIN : Il y a une taxe pour les commerçants et ils sont bien taxés déjà !

J'ai compris votre opposition et je saurai la transférer aux commerçants, je leur dirai qu'il faut appliquer le tarif des bennes aux particuliers, vous n'avez aucune connaissance de ce qu'est l'activité économique !

Mme HAGEL : C'est une erreur complète, M. Serin ! Je ne sais pas d'où vous tenez vos informations.

M. SERIN : Uniquement de vos propos, parce que si vous tenez ce genre de propos...

M. le Maire : Nous allons passer au vote.

(Vote sur les droits de voirie : 42 voix pour, 7 abstentions)

(Vote sur les tarifs du 11 : 42 voix pour, 7 voix contre).

(Vote sur les tarifs de la ludothèque : 42 voix pour, 7 voix contre)

- 6 - Financement de travaux de réparation dans les lieux de culte : versement d'une participation à l'association consistoriale israélite de Paris pour des travaux à la synagogue d'Antony.

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Quelques remarques sur la délibération : d'abord je ne suis pas sûr que les travaux qui sont décrits dans les documents annexes répondent tous aux critères fixés par la loi. Moderniser des toilettes, je ne suis pas sûr que ça contribue au maintien hors d'eau et à la sécurité de l'édifice, etc...c'est le premier point.

M. MEDAN : Cela dépend si c'est pour les personnes handicapées.

M. FEUILLADE : C'est dans la loi ? Il faudrait que ça maintienne l'édifice ! Deuxièmement, un mot sur les documents qui nous sont communiqués pour justifier cette opération, je n'ai jamais vu cela ! Alors je ne suis pas commerçant, je n'ai pas l'habitude de la TVA, etc, mais quand même je trouve que c'est un peu comique : dans un premier devis on nous donne un montant à payer de 6 200 € TTC, et en net, hors TVA, c'est 3 150 €, il me semble que ça fait une TVA un peu lourde ! Et ce n'est pas tout, on pouvait penser qu'un devis était un devis et pas une facture, donc on va à la facture qui ne correspond pas d'ailleurs à ces travaux puisqu'on est sur l'étanchéité, là on a un montant TTC à payer de 3 150, et en net : 3150 ! Là il n'y a plus de TVA du tout ! Je pense qu'au minimum, on doit nous présenter des dossiers sérieux et ce dossier n'est pas sérieux, donc nous ne le voterons pas.

M. MEUNIER : Le financement de travaux de lieux de culte est une faculté qu'offre la loi ; nous considérons à titre personnel qu'une

collectivité territoriale n'a pas à financer les travaux dans un lieu de culte, quelle que soit la confession, c'est pourquoi nous voterons contre.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions).

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

- 7 - Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2013.

(Rapporteur : M. Philippe Martin)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : J'ai posé une question hier en commission sur l'absence de cessions dans le compte administratif, et la réponse n'a pas été extrêmement claire parce qu'on m'a dit que c'était normal que ça apparaisse là et pas dans le compte, donc je voudrais avoir la vraie réponse sur la cohérence des documents que l'on vote à cette assemblée. Je voudrais avoir une explication claire sur la non cohérence entre ce qui a été voté au compte administratif et ce qui est proposé là.

M. le Maire : La question qui est posée est d'approuver les cessions, est-ce que vous approuvez ou pas ? La question n'est pas de savoir ce qui est au budget.

M. RUFAT : Je ne parle pas du budget, je parle du compte administratif.

M. MARTIN : Ce n'est pas l'objet de la délibération.

M. le Maire : On est sur le bilan des cessions et des acquisitions qui est présenté ici.

M. RUFAT : Elles ne sont donc pas au compte administratif ?

M. le Maire : Non mais peu importe, ce n'est pas le sujet.

M. RUFAT : Le compte administratif est un bilan aussi.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour et 8 abstentions.)

- 8 - Concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac : désignation des membres du jury.

(Rapporteur : M. Jean-Yves Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : J'ai reçu les candidatures pour la majorité de Jean-Yves Le Bourhis, Michel Fouquet, Françoise Quinzin, Wissam Nehmé en tant que titulaires ; nous attendons un candidat de l'opposition...

M. RIVET : Madame Charrier.

M. le Maire : Et comme membres suppléants, les candidatures pour la majorité sont Isabelle Rolland, Philippe Martin, Etienne Charrieau, Anne Fauret. Et pour l'opposition ?

M. MEUNIER : François Meunier.

M. le Maire : Puisque nous sommes d'accord sur la répartition, je propose qu'on vote à main levée ? A moins que vous vouliez un vote secret ?

(Personne ne demande un vote à bulletin secret. Vote à main levée : la liste est élue à l'unanimité.)

M. FEUILLADE : Je me suis permis de le dire hier soir mais ce n'était pas une réunion publique, c'était une réunion de préparation, je voudrais intervenir sur un problème, vous allez peut-être me dire que ce n'est pas le moment, c'est le problème posé par le transfert de cette école de l'autre côté de la voie ferrée. Je l'ai dit hier, je le redis : c'est une vraie question qui se pose, et me semble-t-il notre conseil municipal devrait intervenir auprès de RFF ou de la SNCF car on sait que le passage actuel par la gare SNCF est extrêmement dangereux puisque des enfants traversent les voies et n'utilisent pas le souterrain. On a alerté à plusieurs

reprises, on a entrepris aussi la concertation avec Wissam Nehmé sur le passage à la gare, aujourd'hui les collégiens mais demain aussi des gamins de primaire traverseront la gare par les voies. Il faut demander la sécurisation, aujourd'hui on peut passer n'importe comment, il y a des gosses qui courent à travers les voies. Nous demandons publiquement que notre conseil municipal intervienne auprès de RFF et de la SNCF pour sécuriser dès aujourd'hui et encore plus demain avec le transfert de l'école, et peut-être même pire –on espère que ça ne se fera jamais- si le trafic sur cette voie est doublé comme RFF, l'Etat, etc, veulent le faire en transformant la voie en autoroute ferroviaire, le trafic sera doublé, on risque d'avoir des accidents extrêmement importants. Donc il faut intervenir rapidement auprès de RFF pour sécuriser cette gare et empêcher le passage des gamins.

Mme CHARRIER : Pour confirmer ce que vient de dire M. Feuillade, lors du conseil du 27 juin 2013, nous étions intervenus sur deux points que vous aviez considérés comme des points importants auxquels il fallait penser : d'une part le passage au-dessus, enfin le problème des tunnels étant extrêmement compliqué, difficile, avec des escaliers problématiques pour les mamans avec des poussettes, la traversée étant faite souvent à pied par les collégiens, et donc vous aviez envisagé une étude sur une passerelle... Si on relit le rapport de cette séance du conseil, M. Le Bourhis parlait d'une étude pour une passerelle au-dessus des voies ferrées. Alors je demande simplement où en est l'étude, car il est certain que l'école ne va pas se construire tout de suite mais ces projets là, il faut les envisager à long terme.

M. LE BOURHIS : Je ne parlerai pas d'étude ni de passerelle, mais c'est vrai qu'on en avait déjà parlé, par rapport à la population scolaire qui est sur les écoles du secteur, il y a certainement quelque chose à faire au niveau de la sectorisation, et donc on va davantage travailler parce que

là, on est complètement maîtres de la carte scolaire alors que pour la passerelle, ça implique la SNCF et RFF, mais on va travailler davantage sur cette hypothèse là.

M. le Maire : Il est plus simple de ne pas imposer le passage d'escalier à des gens qui n'en ont pas envie.

Mme CHARRIER : Le problème, c'est le collège et c'est le lycée.

M. le Maire : Mais on n'est pas sur cette question là, on est sur le jury.

M. LE BOURHIS : Pour les collégiens, les choses ont été faites parce qu'ils ont des conduites qui sont parfois un peu inconscientes, et un travail avait été fait avec M. Martin auprès de RFF pour empêcher le passage par les voies, et donc il y a des travaux de sécurisation qui ont été faits par RFF.

M. MARTIN : Oui, et de plus des actions à l'intérieur de l'école par les enseignants pour les sensibiliser.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 9 - Cession par la ville d'une emprise de terrain de 22 mètres carrés située dans le secteur Bas-Graviers à Antony à Monsieur Gérald Simon.

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

TRAVAUX – CONTRATS

- 10 - Vente de deux véhicules municipaux sur le site de vente aux enchères Agorastore.

(Rapporteur : M. Michel FOUQUET)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité.)**

PERSONNEL

**- 11 - Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et
des Conseillers Municipaux Délégués.**

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RIVET : Je rapproche cette délibération de celle qui a été prise au début de la dernière mandature dans laquelle les indemnités accordées au Maire était de 4938,45 €, là elles sont de 5017,94 €, c'est une augmentation tout à fait raisonnable. Pour les maires-adjoints, en 2008, c'était 982,96 €, là c'est 928,94 €, c'est une diminution... je ne trouve pas l'adjectif pour justifier cette diminution, il y a certainement une raison. Et pour les conseillers municipaux, en 2008, c'était 614,35 € et maintenant c'est 535,58 €, là encore une diminution. Donc une augmentation pour M. le Maire, une diminution pour les adjoints et conseillers municipaux délégués, vous nous fournirez certainement une réponse.

Deuxième point beaucoup plus important : je crois que là encore, dans ce temps de rigueur et de crise, il y a besoin d'avoir des gestes politiques forts, ça a été fait dans certaines mairies récemment, nous proposons que les indemnités soient diminuées de 25%, ce n'est pas quelque chose d'extraordinaire, le montant total de ces indemnités représente 400.000 € par an, il suffit de faire la multiplication, 25% c'est 100.000 €, 100.000 € c'est le coût de trois berceaux dans une crèche pour un an, 100.000 € c'est le tiers de la subvention aux associations non sportives, ou bien autre exemple : c'est la subvention annuelle à Antony Athlétisme, je crois que ce serait un geste politique qui sincèrement ne pénaliserait pas fortement les élus parce que je pense que la majorité des élus, -là

encore, s'il y a des difficultés on s'adressera aux services sociaux- je pense que la majorité des élus supporterait cette diminution, 25% de diminution, ça permettrait d'économiser 100.000 €, ce n'est pas négligeable quand on voit ce qu'on peut payer annuellement sur certains emprunts. C'est notre proposition.

M. le Maire : En général, c'est l'extrême-droite qui fait ce genre de proposition, alors vous me surprenez car la démocratie locale, ce n'est pas vraiment votre truc...

Pour répondre sur les montants des adjoints et des conseillers délégués, nous avons une masse globale qui est définie par la loi et qui est répartie entre les adjoints et les délégués sur un mode de répartition qui a été fixé il y a très longtemps par mon prédécesseur, et si le montant a baissé pour les adjoints comme pour les délégués, c'est parce qu'on a trop d'élus.... Vous avez fait un score tellement mauvais qu'on en a 41, s'il n'y en avait eu que 39, il y aurait plus pour chacun !

M. RIVET : Et sur les 25% de diminution, que répondez-vous ?

M. le Maire : Que c'est de la démagogie d'extrême droite !

M. RIVET : 100.000 € de récupérés ? Ce n'est pas démagogique.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour, 5 voix contre, 2 Ne Prennent pas Part au Vote.)

- 12 - Fixation du montant de l'indemnité pour frais de représentation de Monsieur le Maire.

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RIVET : Même chose, vous n'avez pas besoin sincèrement de cette somme, surtout que c'est au forfait, donc vous employez cela comme vous l'entendez, si c'était encore sur factures, on comprendrait que vous ayez besoin de 800 € parce que s'il était prouvé le déplacement d'une

voiture pour aller au ministère pour défendre les intérêts de la commune contre le projet Massy-Valenton, on verrait bien, mais il n'y a pas de justification, donc là encore ce serait un geste fort qui n'a rien à voir avec la démagogie, c'est un geste politique comme il y en a d'autres. On propose donc de diminuer ce montant mensuel.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 voix contre.)

- 13 - Détermination des orientations et de l'enveloppe budgétaire relatives à la formation des élus.

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. SERIN : Je ferai observer que certains élus de cette assemblée en ont bénéficié, je leur conseille de regarder le résultat.

M. RIVET : Mais lâchez-vous, M. Serin, ce que vous dites est toujours intéressant et là, c'est encore plus intéressant que d'habitude !

M. SERIN : Votre mépris ne m'atteint pas !

M. RIVET : Ce n'est pas du mépris, vous dites que certains élus en ont bénéficié, donnez-moi les noms et le résultat dont vous parlez.

M. le Maire : Vous regarderez l'annexe du compte administratif.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 14 - Fixation du crédit annuel global pour la rémunération d'un emploi de collaborateur de cabinet.

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix pour et 2 abstentions.)

- 15 - Modification du tableau des effectifs.

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. SERIN : Je voudrais juste vous préciser que durant cette mandature, si je m'occupe du personnel, je souhaite que pendant le conseil municipal, on n'aborde pas les cas particuliers, par contre je serai à votre disposition pour y répondre de façon précise. Mais je souhaite que les cas particuliers ne soient pas abordés sur la place publique.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 16 - Fixation de l'indemnité à verser aux personnels travaillant à l'occasion de scrutins électoraux.

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

EDUCATION

- 17 - Adoption des conventions déterminant le montant des participations dues aux établissements d'enseignement privé sous contrat d'association.

(Rapporteur : M. Jean-Yves Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Juste une question : hier soir on avait demandé qu'on puisse voter ce texte en deux délibérations : une en maternelle, et une en élémentaire. On nous a dit : non, ce n'est pas possible, la convention initiale ne le permet pas, sauf que j'ai lu les conventions, elles nous disent simplement que « cette convention annule et remplace la convention en

date du 30 mars », comme quoi on pouvait l'annuler. Et un peu plus loin on nous dit qu'on peut la réviser à tout instant. Donc l'argumentation que vous nous avez donnée hier soir comme quoi on ne pouvait pas revenir sur une convention qui avait été signée ne convient pas, c'est noté dedans : « Pendant une période de trois ans, la convention peut à tout moment être révisée ou résiliée. Elle peut également être résiliée par une seule des deux parties. » Donc vous nous avez raconté de la flûte hier ! Nous renouvelons donc notre demande de séparer cette délibération en deux.

M. LE BOURHIS : La convention peut être révisée sur des points qui sont révisables, mais pas sur ce point là dans la mesure où nous avons commencé à verser un forfait de scolarité pour les écoles élémentaires, ce qui était obligatoire, et pour les maternelles, ce qui n'était pas obligatoire. Puisque nous avons versé un forfait pour les deux niveaux d'enseignement, nous devons continuer à le faire.

M. le Maire : C'est la jurisprudence qui l'impose, on n'y peut rien.

M. RIVET : Il n'y a aucune référence, ou alors montrez-la moi, je vais vous montrer les textes. C'est une décision politique. Nous demandons à voter deux délibérations dont une est obligatoire, l'autre non.

M. le Maire : Non, on vote une seule délibération, c'est comme ça, ce n'est pas vous qui le décidez, il y a une seule délibération.

M. RIVET : On le demande quand même.

M. MEUNIER : Vous connaissez notre position sur le sujet et puisqu'il est impossible d'avoir deux délibérations séparées, on votera contre.

M. RUFAT : Quand on signe une convention et qu'on la renouvelle, au passage il y en a qui ne sont pas datées, dans cette convention il est précisé qu'il y a des classes transplantées de ces écoles, je voudrais savoir comment s'organisent les roulements des classes transplantées de

ces trois écoles avec les autres écoles d'Antony ? C'est une question de choix ? Et quelles sont les conditions demandées ?

M. LE BOURHIS : Les mêmes que pour les écoles de la ville. On regarde par rapport au nombre d'écoles de la ville combien il y a d'enfants qui partent, et il y aura un prorata par rapport aux élèves de ces écoles. Une école n'est pas intéressée, les deux autres sont intéressées. C'est au prorata.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.)

- 18 - Modification de la convention type relative à l'accueil des enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de troubles de santé dus à une maladie chronique sur les temps scolaires et périscolaires.

(Rapporteur : M. LE BOURHIS)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : J'avais posé une question et j'espère que j'aurai une réponse sur le plateau-repas notamment, mais l'idée de faire une convention unique est une bonne idée, le fait de la renouveler tous les ans au risque qu'il n'y ait pas de changement, c'est une obligation ou bien c'est une façon de s'assurer que les médicaments sont renouvelés et que la date de péremption ne soit pas dépassée ?

M. LE BOURHIS : Oui, il y a aussi des questions de sécurité.

Pour le tarif du plateau repas, il est de 11,60 €.

M. le Maire : Ce n'est pas le tarif, c'est le prix payé par la ville.

M. LE BOURHIS : Effectivement, les familles payent au taux d'effort. Douze plateaux différents peuvent être servis. La rotation se fait sur trois semaines normalement avec des plateaux différents servis durant quatre

jours, mais en fait, cette présentation est plus limitée que cela. Le nombre de bénéficiaires sur la ville est de 9.

Par ailleurs, il y a une centaine de PAI.

Mme HAGEL : Je voudrais que vous répondiez à une question déjà posée hier : j'ai demandé que le même type de dispositif soit mis en place pour les crèches. Cela existait avant, ce dispositif est-il maintenu ?

Mme BERGEROL : Bien sûr que si ça se fait toujours, on accueille aussi des enfants qui ont des handicaps, qui ont des traitements à prendre, d'autant plus que dans les crèches, il y a forcément une infirmière puéricultrice.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

SPORTS

- 19 - Attribution de subventions aux associations sportives.

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 20 - Adoption de conventions et d'avenants définissant les modalités d'utilisation de subventions municipales versées à différentes associations sportives.

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Dans les conventions qui nous lient à ces associations, comment a-t-on mis les critères pour obtenir ces subventions ? Elles sont attribuées en fonction de certains projets ? Et s'il y a des projets spécifiques touchant les découvertes dans le monde scolaire, judo, escrime notamment, je voudrais savoir si ces subventions sont prévues

pour financer les activités périscolaires dont on a parlé tout à l'heure ou si elles étaient indépendantes du périscolaire ?

M. LE LAMER : Pour l'instant, c'est indépendant du périscolaire, ce sont des projets clubs qui ont été montés sans prévisions sur le périscolaire.

M. le Maire : Ce sont des projets qui étaient financés préalablement par le CNDS et qui maintenant sont repris par la ville, le CNDS ayant arrêté ces financements. Nous avons donc maintenu ces interventions dans les écoles par un financement de la ville.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

AFFAIRES DIVERSES

- 21 - Attribution de subventions aux associations non sportives.

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Wissam Nehmé ne prendra pas part au vote. Il est président d'une association. Les présidents ne peuvent pas voter une subvention à leur association.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix pour, 1 ne prend pas part au vote, M. Nehmé.)

- 22 - Attribution des subventions à diverses associations dans le cadre du dispositif de cohésion sociale et de réussite éducative pour 2014.

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : A propos d'Afrique Conseil qui est dans l'insertion sociale et professionnelle, on voit qu'elle conseille à propos d'un week-

end de rupture, je voudrais que vous nous disiez le rôle d'Afrique Conseil dans ces week-ends de rupture et pourquoi ils interviennent là ?

M. AIT-OUARAZ : Pourquoi cet acteur en particulier, c'est ça la question ?

Mme CHARRIER : Oui, exactement.

M. AIT-OUARAZ : On vous communiquera le détail.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote, Mme Covi, M. Aripa.)

- 23 - Adoption de conventions et d'avenants définissant les modalités d'utilisation de subventions municipales versées à différentes associations non sportives.

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : J'ai encore des questions sur le projet « séjour de rupture », vous remarquerez quand même que c'est la troisième fois que ça intervient dans les délibérations de ce conseil : on ne sait pas si à chaque fois il s'agit de la même chose car il y a « week-end de rupture » ou « séjour de rupture », il y a rupture à tous les coups, c'est sûr, mais de quoi s'agit-il exactement ? On ne sait pas. On ne sait pas s'il s'agit de la même action ni des mêmes destinataires, donc ce serait intéressant qu'on nous le précise ; cela peut être fait en dehors de ce conseil, mais je souhaite savoir en quoi consistent ces séjours atypiques, leur nombre, leur durée et le nombre de jeunes concernés.

Ma deuxième question porte sur le projet boxe, je voudrais savoir si les jeunes filles sont aussi concernées par ce projet.

Troisième question : je voudrais faire une remarque positive sur l'ouverture de l'atelier danse aux garçons, je trouve que ça va tout à fait

dans le bon sens, vous précisez qu'il s'agit « d'établir le lien et le respect entre les deux sexes », nous ne pouvons qu'approuver.

Mme SANSY : Pour le séjour de rupture, sous réserve de vérification, il m'est apparu que c'était la même chose qu'un week-end de rupture, ça fait partie des séjours de rupture, c'en est une modalité.

Pour l'atelier boxe et l'atelier danse, vous vouliez savoir si ces activités étaient pour un public mixte, je vous le confirme, sur les huit premiers mois de l'année 2013 par exemple, la boxe a pu accueillir une quarantaine de jeunes dont 9 filles, et la danse a accueilli 13 adolescents, 8 filles et 5 garçons.

Je vous confirme que ce n'est pas sans poser problèmes car ils n'abordent pas tous les activités de la même façon mais ça a permis d'accueillir un public mixte.

M. RUFAT : C'est excellent que ce soit mixte, on l'avait déjà demandé, cela permet de faciliter le respect des uns et des autres. Sur ces conventions signées, une partie des associations ont répondu à un appel à projets fait par la ville, d'autres non, pourrait-on savoir pourquoi certaines n'ont pas répondu ? Ont-elles été rejetées de l'appel à projets ? Pourquoi toutes ne signent pas l'appel à projets proposé par la ville ? C'est dans le dossier, certains sont avec appel à projets et d'autres ne le sont pas.

M. le Maire : C'est dans la convention ?

M. RUFAT : C'est sur le vote des conventions, tout à fait.

M. le Maire : A quel endroit des conventions ?

M. RUFAT : Les Femmes Relais par exemple n'ont pas répondu à l'appel d'offres. C'est l'article 1 de l'association Les Femmes Relais qui ne fait pas référence à l'appel d'offres contrairement aux autres, donc ce serait intéressant de savoir pourquoi cette association est dans ce cas.

M. le Maire : On vous répondra plus tard.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix pour, 1 ne prend pas part au vote, M. Aripa.)

- 24 - Adoption du programme d'actions relatif aux subventions régionales de fonctionnement au titre de la politique de la ville pour 2014.

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix pour et 1 abstention.)

- 25 - Adoption du programme d'actions relatif aux subventions départementales au titre de la prévention de la délinquance et de la sécurité pour 2014.

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : J'aimerais savoir ce que vous entendez exactement par « dérive vers un repli communautaire » ?

Mme SANSY : Un jeune dérive vers un repli communautaire parce qu'il n'est pas forcément tenté de s'orienter vers des dispositions de droit commun, malgré la prise en charge éducative qui lui est proposée parfois de longue date. Cela peut être problématique, c'est évoqué très régulièrement dans les journaux, à la télévision, la radio. Le repli communautaire n'est pas une nouveauté ni à Antony, ni en France, ni nulle part.

Je voudrais savoir qu'est-ce que vous aviez en tête en disant « repli communautaire », ce serait plus facile pour moi de vous répondre.

M. MEUNIER : Je ne comprends pas ce que vous entendez par « dérive vers un repli communautaire »....

Mme SANSY : Je vous ai répondu mais qu'est-ce que vous imaginiez quand vous me posiez la question ?

M. MEUNIER : Que fait le jeune quand il est dans une dérive de repli communautaire ?

Mme SANSY : Je pense vous avoir répondu mais je suis à votre disposition si vous voulez qu'on en parle plus longuement par la suite, pas de problème.

M. RUFAT : J'ai deux questions : le premier paragraphe annonce une quarantaine de jeunes pris dans un processus de délinquance, est-ce qu'il faut traduire qu'il y a 40 jeunes délinquants sur Antony ?

Mme SANSY : On serait drôlement contents si on n'en avait que 40 sur la ville ! Pris dans un processus de délinquance, on va dire que c'est pris dans un processus de désocialisation et donc dans un risque de délinquance. Depuis la loi de 2007, on parle de danger mais aussi de risque de danger, et tout cela nous amène généralement vers des passages à l'acte, il ne faut pas se voiler la face.

Donc une quarantaine de jeunes, sans doute beaucoup plus si je considère les chiffres qui m'ont été communiqués au titre des huit premiers mois de l'année 2013, j'en ai trouvé un peu plus, une quarantaine au titre de la boxe, une vingtaine pour les Activac, 13 pour la danse, ce sont les jeunes pris en charge au titre de ces activités là.

M. RUFAT : Ce n'est pas tel qu'on comprend le libellé, c'est pour cela que j'étais un peu étonné... quand on parle de délinquance, c'est déjà de la délinquance...

M. SANSY : Non, la délinquance est un phénomène un peu complexe, on n'est pas ou délinquant ou pas délinquant, il y a des processus qui se mettent en œuvre, qu'on arrive à repérer, il y a des mécanismes pour alerter les adultes, la déscolarisation, la désocialisation, la violence, les incivilités en font partie par exemple. On est dans un processus, il n'y a

pas forcément des passages à l'acte mais on se dirige vers cela. Et donc la prise en charge peut commencer à ce moment-là.

M. RUFAT : Là, tel que c'est écrit, on ne comprenait pas forcément.

Ce que j'ai apprécié dans cette démarche, c'est qu'on dit qu'on cherche à cibler les problématiques des l'origine des difficultés d'insertion, j'y vois l'idée de rechercher à faire sortir ces jeunes de ce processus de délinquance, je trouve que c'est plutôt une bonne approche, pas simplement se cantonner au volet répression-prévention, mais aussi les faire sortir de ce processus.

Et puis peut-être qu'on aura l'occasion de le voir en commission mais le projet ACTIVAC, je vous avoue que tel qu'il est décrit, on aura besoin de beaucoup d'explication de texte parce que « apprentissage de savoir faire et de savoir être sur les thématiques de la citoyenneté », c'est du jargon d'association qui mériterait qu'on le décrypte de manière plus précise.

Mme SANSY : Je crois qu'en effet, les commissions seront un excellent moyen de remettre toutes ces activités à plat et d'en discuter, avec grand plaisir.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix pour et 1 abstention.)

- 26 - Adoption de l'avenant n° 1 à la convention de Gestion Urbaine de proximité (GUP) à passer avec l'association ADAGIO, la Ville de Massy, l'Etat et les bailleurs dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale.

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 27 - Adoption d'un avenant n° 1 au marché de fournitures et services passé selon la procédure de dialogue compétitif pour la mise en œuvre d'un système d'information de gestion des ressources humaines et de sa maintenance avec la société CEGID Public.

(Rapporteur : M. Jean-Pierre LIMBORG)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Nous avons eu une discussion en commission donc ce sera une intervention simple : je souhaite que l'on sorte de ces pièges dans lesquels nous avons été mis, alors c'est historique, il y a eu des concepteurs de logiciels qui ont bridé leur système et on est obligé de faire avec, on ne peut pas sortir, on ne peut pas faire de concurrence, donc on n'est pas dans un système libre de choix, et je propose que lorsque c'est possible, quand on maintient la qualité du produit, on évolue vers des produits libres qui peuvent permettre à la ville de faire des économies.

M. LIMBORG : Effectivement, l'idée est intéressante, il faudra regarder si ce n'est déjà pas trop tard car comme vous dites, quand on passe à la gestion numérique de ressources humaines et à des grands projets de dématérialisation, c'est une succession de briques de logiciels, de modules, qui doivent être tous compatibles les uns avec les autres. Peut-on rajouter un module open source ? Il faudra étudier, voir ensemble. Sur le papier, si on trouvait un logiciel open source de qualité équivalente, et il y a aussi des problèmes de sécurité dans les procédures de fiches de paye, etc, ce serait à étudier, j'ai commencé à étudier des dossiers, j'ai vu que certains comme l'aéroport de Nice ou certaines structures professionnelles utilisent de l'open source pour gérer, les ministères aussi, il faut voir les possibilités. Il faut prendre son temps pour regarder

tout cela et voir si l'on peut insérer de l'open source. Nous en rediscuterons en commission au cours de cette mandature.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 28 - Prise en charge de dépenses par la ville dans le cadre des relations d'amitié avec des villes étrangères.

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 29 - Désignation de Monsieur le Maire comme représentant de la ville pour l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacles.

(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 30 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein des organismes suivants :

- 30-01 - Commission Locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre.

M. le Maire : Il y a deux candidats pour deux places : moi-même et Pierre Médan, comme c'était le cas déjà dans le mandat précédent.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 abstentions.)

- 30-02 - Mission Locale des Hauts-de-Bièvre.

M. le Maire : J'ai la candidature de Mme Fatma Betouati.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour et 8 abstentions.)

- 30-03-01 - Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées des Hauts-de-Bièvre.

M. le Maire : J'ai une place et j'ai une candidature : Valérie Benoit.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 abstentions.)

- 30-03-02 - Sous-Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

M. le Maire : Nous avons au total 8 places dont deux sont habituellement réservées à l'opposition.

M. RIVET : Ce sera Marité Charrier et Isabelle Delpech.

M. le Maire : Sont proposés pour la majorité : Pascal Colin, Armelle Cottenceau, Michel Fouquet, Colette Covi, Christian Ollivry, Valérie Benoît. Et se rajouteront Mesdames Charrier et Delpech pour l'opposition.

(Vote à main levée : la liste ci-dessus est élue à l'unanimité.)

- 30-04 - Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

M. le Maire : Il y a 8 membres élus par le Conseil Municipal et en plus 8 membres désignés par le Maire qui sont non-membres du Conseil Municipal, là il s'agit de voter pour les membres élus du Conseil, ils sont élus au scrutin secret suivant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Je suis Président de droit à ce Conseil. Est-ce qu'il faut voter à scrutin secret ?

M. MEUNIER : Oui.

M. le Maire : Sons candidats pour la majorité : Madame Véronique Bergerol, Monsieur Pascal Colin, Madame Colette Covi, Monsieur Christian Ollivry, Madame Fatima Messaoudi, Madame Rosa Dumoulin, Madame Valérie Benoît.

M. RIVET : Pour l'opposition, ce sera : Madame Annie-Laure Hagel et Monsieur Alain Aripa.

M. le Maire : Il y a donc 9 candidats pour 8 postes. Je rappelle que c'est un scrutin à la proportionnelle. On vote donc pour 8 candidats, mais on n'est pas obligé de voter pour 8 candidats, on peut voter pour moins, et notamment pour 7 candidats.

(Vote à bulletin secret)

M. RIVET : Pouvez-vous nous expliquer comment va se dérouler le dépouillement, par quel processus ?

M. le Maire : C'est le principe du plus fort reste...

M. RIVET : C'est-à-dire ? C'est par nom ? Je ne vois pas bien comment ça se passe ? Avant de voter, il faudrait savoir comment ça va être dépouillé.

M. le Maire : On me dit que c'est un scrutin de liste. Je connais la liste de la majorité, est-ce que l'opposition fait une liste avec 2 noms qui sont Madame Hagel et Monsieur Aripa ?

M. RIVET : On peut aussi faire deux listes : une avec Madame Hagel et une avec Monsieur Aripa ?

M. le Maire : A ce moment là, ça fait 3 listes. Dans ce cas, ça revient à décompter le nombre de voix par liste.

M. RIVET : Sachant qu'il y a forcément un poste pour l'opposition. Comme vous n'avez que 7 candidats pour 8 postes, ça veut dire forcément qu'il y aura un élu de l'opposition.

M. le Maire : Oui. Votre remarque est intéressante, on aurait dû en mettre 8. Il s'agit d'un scrutin à la proportionnelle, il faut donc écrire la liste complète. La liste de la majorité fait 7 noms que j'ai énoncés tout à l'heure. Il y a une première liste de l'opposition avec le nom de Madame Hagel et il y a une deuxième liste de l'opposition avec Monsieur Aripa. Vous avez 3 listes, ne mélangez pas les noms, sinon ça va poser problème. Le bulletin sera nul.

(Il est procédé à un vote à bulletin secret.)

M. le Maire : La liste de la majorité a obtenu 39 voix, la liste de Mme Hagel : 7 voix, et la liste de M. Aripa : 3 voix.

Sont élus : Véronique Bergerol, Pascal Colin, Colette Covi, Christian Ollivry, Fatima Messaoudi, Rosa Dumoulin, Annie-Laure Hagel et Alain Aripa.

- 30-05 - Désignation au Conseil d'Administration à l'Office public Antony Habitat.

M. le Maire : Là, il s'agit d'un scrutin majoritaire, sont candidats : Madame Cottenceau, Monsieur Martin, Monsieur Legrand, Monsieur Ollivry et Monsieur Ait-Ouaraz. Pour l'opposition avez-vous un candidat ?

M. FEUILLADE : Je suis candidat.

M. MEUNIER : Je suis candidat.

M. ARIPA : Je suis candidat.

M. le Maire : Il y a 6 places pour 8 candidats. Vous votez pour 6 candidats maximum, nous vous distribuons des bulletins blancs pour ceux qui ne souhaitent pas voter pour la liste de la majorité ou d'autres candidats ou pour ceux qui auraient envie de voter blanc. Il s'agit d'un vote à la majorité. Vous votez pour 6 candidats maximum. Vous ne dépassez pas les 6.

(Vote à bulletin secret : sont élus Madame Cottenceau (41 voix), Monsieur Martin (41 voix), Monsieur Legrand (41 voix), Monsieur Ollivry (41 voix), Monsieur Ait-Ouaraz (41 voix), Monsieur Meunier (25 voix) .

Ne sont pas élus Monsieur Feuillade (6 voix), Monsieur Aripa (3 voix) et Madame Genest (1 voix.)

- 30-06 - Désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles.

M. le Maire : Même s'il y a possibilité d'élection au bulletin secret, est-ce qu'il y a vraiment des demandes pour un scrutin au bulletin secret ?

(Pas de demande pour un vote à bulletin secret.)

M. le Maire : Nous votons au scrutin majoritaire : sont candidats pour la majorité : Jean-Yves Le Bourhis, Françoise Quinzin, Anne Fauret, Rosa Dumoulin, Saïd Ait-Ouaraz. Quels sont les candidats de l'opposition ?

M. RIVET : Ce sera Madame Charrier.

(Vote à main levée : la liste ci-dessus est élue à l'unanimité.)

- 30-07 - Désignation des représentants au Comité Syndical du Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts de Bièvre pour le chauffage urbain et le traitement des résidus ménagers (SIMACUR).

M. le Maire : Il y a 6 sièges à pourvoir : 4 postes de titulaires et 2 postes de suppléants. La majorité présente les candidatures de Jean-Yves Sénant, Jacques Legrand, Michel Fouquet, Fabien Hubert comme titulaires ; et comme suppléants : Monsieur Etienne Charrieau et Madame Maryse Lemmet.

Y a-t-il des candidats à l'opposition ? *(Non)*

(Vote à main levée : la liste ci-dessus obtient 42 voix pour et 7 abstentions.)

- 30-08 - Désignation des représentants du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de communication (SIPPEREC)

M. le Maire : Il y a une place de titulaire et une place de suppléant. Sont candidats Maryse Lemmet en tant que titulaire et Etienne Charrieau en tant que suppléant.

Pas de candidats de l'opposition ? (*Non*)

(Vote à main levée : les 2 candidats sont élus par 42 voix pour et 7 abstentions).

- 30-09 - Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

M. le Maire : Les candidats pour la majorité sont Armelle Cottenceau comme titulaire et comme suppléante Maryse Lemmet.

M. ARIPA : Je me présente.

M. le Maire : Nous avons donc 2 candidats au poste de titulaire. Monsieur Aripa souhaite-il un vote à bulletin secret ?

M. ARIPA : Non.

(Vote à main levée : Madame Armelle Cottenceau obtient 41 voix et Monsieur Aripa obtient 1 voix. 7 abstentions.

Vote à main levée pour le suppléant : Maryse Lemmet obtient 42 voix pour - 7 abstentions).

Mesdames Cottenceau et Lemmet sont élues.

- 30-10 - Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)

M. le Maire : Sont candidats : Christian Hezode en tant que titulaire, et en tant que suppléante Madame Lemmet. Est-ce qu'il y a un candidat de l'opposition ? *(Non)*

(Vote à main levée : M. Hezode et Mme Lemmet sont élus par 42 voix pour et 7 abstentions)

- 30-11 - Comité Stratégique auprès du Conseil de Surveillance de la société du Grand Paris.

M. le Maire : Le candidat titulaire est Jean-Yves Sénant et la candidate suppléante : Madame Precetti.

(Vote à main levée : M. Sénant et Mme Precetti sont élus par 41 voix pour et 8 abstentions).

- 30-12 - Commission d'appel d'offres.

M. le Maire : C'est un vote à bulletin secret ou non ? En tout cas c'est un vote à la proportionnelle. C'est le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Est-ce qu'on peut faire un vote à main levée ?

(Pas d'opposition)

Il y a 4 postes de titulaires et 4 postes de suppléants pour la majorité, plus un siège pour l'opposition. De toute façon il y a un siège obligatoire pour l'opposition.

(L'opposition demande une suspension de séance qui est accordée par Monsieur le Maire. La séance est suspendue quelques minutes.)

M. le Maire : Pour la majorité, la liste comporte 10 noms : Isabelle Rolland, Philippe Martin, Michel Fouquet, Isabelle Lajeunie, Armelle Cottenceau, Christian Ollivry, Anny Léon, Fabien Hubert, Etienne Charrieau, Corinne Pham-Pingal. Et pour l'opposition ?

M. RIVET : Pour l'opposition : Monsieur Feuillade, Monsieur Rivet, Madame Hagel et Madame Charrier.

(Aucun conseiller ne demande un vote secret, il est donc procédé un vote à main levée : la liste de la majorité obtient 41 voix pour, la liste de l'opposition obtient 7 voix. Sont élus comme titulaires : Madame Isabelle Rolland, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michel Fouquet, Madame Isabelle Lajeunie, Monsieur Jean-Marc Feuillade. Et comme suppléants : Madame Armelle Cottenceau, Monsieur Christian Ollivry, Madame Anny Léon, Monsieur Fabien Hubert et Monsieur François Rivet.)

- 30-13 - Commission chargée de l'étude des Délégations de Service Public.

M. le Maire : Là aussi, normalement, c'est un scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste. Pour la majorité, les candidats sont : Isabelle Rolland, Sophie Sansy, Claire Genest, Cyril Adda..

M. RIVET : Pierre Rufat pour l'opposition.

M. le Maire : Comme membres suppléants, sont candidats pour la majorité : Jean-Yves Le Bourhis, Philippe Serin, Stéphanie Schlienger et Annie Léon.

M. RIVET : Pour l'opposition ce sera Monsieur Feuillade.

(La liste de la majorité obtient 41 voix, la liste de l'opposition obtient 7 voix.)

Sont élus comme titulaires : Madame Isabelle Rolland, Madame Sophie Sansy, Madame Claire Genest et Monsieur Cyril Adda. Et pour l'opposition Monsieur Pierre Rufat.

Comme suppléants : Jean-Yves Le Bourhis, Philippe Serin, Stéphanie Schlienger et Anny Léon. Et pour l'opposition : Monsieur Jean-Marc Feuillade.)

- 30-14 - Commission des Services Publics Locaux.

M. le Maire : C'est le même principe, est-ce que ce sont les mêmes candidats ? Les candidats sont : Madame Isabelle Rolland, Madame Sophie Sansy, Monsieur Stéphane Celestin et Monsieur Cyril Adda. Comme suppléants : Madame Perrine Precetti, Madame Claire Genest, Madame Isabelle Lajeunie, Madame Anny Léon. Pour la liste de l'opposition ?

M. RIVET : Ce sera Pierre Rufat, François Rivet, Isabelle Delpech.

M. MEUNIER : Et François Meunier

M. le Maire : Est-ce qu'il faut voter à bulletin secret ?

(A la demande de M. Meunier, la séance est suspendue quelques minutes)

M. MEUNIER : Nous retirons notre candidature pour cette commission.

M. le Maire : Vous vous retirez ? Quel dommage !

Mme HAGEL : C'est tellement mieux, hein ? Je ne vous voyais pas du tout avec ces idées là, M. Le Maire, j'ai découvert quelque chose aujourd'hui !

(Vote à main levée : la liste de la majorité obtient 41 voix, la liste de l'opposition obtient 5 voix.

Sont élus : Isabelle Rolland, Sophie Sansy, Stéphane Célestin, Cyril Adda, Pierre Rufat comme titulaires ; et en tant que suppléants : Perrine Precetti, Anny Léon, Claire Genest, Isabelle Lajeunie et François Rivet.)

- 30-15 - Commissions Municipales.

. Commission chargée de l'Education.

M. le Maire : je précise qu'il y a normalement à la proportionnelle 2 sièges pour l'opposition mais comme il faut que chaque liste, aussi petite soit-elle, soit représentée, il y aura un troisième siège pour l'opposition qui sera en principe réservé à Monsieur Aripa. Donc vous serez membre de toutes les commissions, M. Aripa, vous aurez du travail !

Conformément à la tradition, dans notre conseil municipal, je le dis pour les nouveaux membres : tous les conseillers municipaux peuvent participer même s'ils ne sont pas inscrits, à toutes les commissions s'ils le désirent. Ils y ont droit, ils sont invités, ils ne sont pas obligés de venir, mais ils sont invités à toutes les commissions. Vous allez juste voir sur Internet en quel lieu et à quelle date sont les commissions pour pouvoir y participer.

Sont membres de la commission Education : Jean-Yves Le Bourhis, Isabelle Rolland, Sophie Sansy, Françoise Quinzin, Sylvie Aguilar, Anne Fauret, Rosa Dumoulin, Christiane Cornat, et pour l'opposition ?

M. RIVET : Madame Charrier, Madame Hagel et Monsieur Aripa.

M. le Maire : J'ai donc 3 places pour l'opposition dont une obligatoirement pour Monsieur Aripa, ça va poser problème.

Mme HAGEL : Je me retire.

M. MEUNIER : Nous présentons Madame Delpech.

. Commission des Finances.

M. le Maire : Sont candidats : Jean-Yves Le Bourhis, Pierre Médan, Etienne Charrieau, Gilles Le Lamer, Stéphane Célestin, Isabelle Lajeunie, Said Ait-Ouaraz, Cyril Adda, et j'ai 3 places pour l'opposition dont une pour Monsieur Aripa, il en reste donc 2.

M. RIVET : Nous présentons Pierre Rufat.

M. MEUNIER : Je me présente également.

. Commission Culture

M. le Maire : Sont candidats : Madame Rolland, Madame Precetti, Madame Léon, Monsieur Limborg, Madame Aguilar, Madame Fauret, Mme Genest, Monsieur Passeron, Monsieur Aripa, et pour l'opposition ?

M. RIVET : Ce sera Madame Hagel.

M. MEUNIER : Et Madame Delpech.

. Commission des Affaires Sociales

M. le Maire : Sont candidats : Madame Bergerol, Monsieur Colin, Monsieur Charrieau, Madame Covi, Monsieur Ollivry, Madame Messaoudi, Madame Benoît, Madame Dumoulin, et Monsieur Aripa. Et pour l'opposition ?

M. RIVET : Une petite explication sur une modification : il n'y a plus de commission séniors ?

M. le Maire : Non, il n'y en a pas.

M. RIVET : Ce sera Madame Hagel.

M. MEUNIER : Et Madame Delpech.

. Commission Environnement et Santé

M. le Maire : Sont candidats : Madame Bergerol, Madame Cottenceau, Madame Precetti, Monsieur Ollivry, Madame Lemmet, Monsieur Limborg, Monsieur Vouldoukis, Madame Pham-Pingal, Monsieur Aripa ; et pour l'opposition ?

M. RIVET : Ce sera Jean-Marc Feuillade.

M. MEUNIER : Et Madame Delpech.

. Commission Prévention, Sécurité, Politique de la Ville

M. Le Maire : Sont candidats : Monsieur Serin, Madame Sansy, Monsieur Charrieau, Monsieur Le Lamer, Monsieur Ollivry, Monsieur Nehmé,

Monsieur Duriez, Monsieur Ait-Ouaraz et Monsieur Aripa ; et pour l'opposition ?

M. RIVET : Ce sera Madame Charrier.

M. MEUNIER : Et Monsieur Meunier.

. Commission Urbanisme, Aménagement et Travaux

M. le Maire : Sont candidats : Madame Rolland, Madame Cottenceau, Monsieur Martin, Monsieur Charrieau, Monsieur Fouquet, Madame Lemmet, Monsieur Duriez, Monsieur Adda, Monsieur Aripa ; et pour l'opposition ?

M. RIVET : Moi-même.

M. MEUNIER : Et Monsieur Meunier.

. Commission Enfance et Famille

M. le Maire : Sont candidats : Monsieur Le Bourhis, Madame Bergerol, Madame Sansy, Madame Schlienger, Monsieur Charrieau, Madame Quinzin, Madame Fauret, Madame Genest, Monsieur Aripa ; et pour l'opposition ?

M. RIVET : Ce sera Madame Hagel.

M. MEUNIER : Et Monsieur Meunier.

. Commission Circulation et Transports

M. le Maire : Sont candidats : Madame Cottenceau, Monsieur Serin, Madame Precetti, Madame Aguilar, Monsieur Nehmé, Madame Pham-Pingal, Monsieur Duriez, Monsieur Hubert, Monsieur Aripa ; et pour l'opposition ?

M. RIVET : Ce sera Monsieur Feuillade.

M. MEUNIER : Et Monsieur Meunier.

. Commission du Développement Economique, Commerce, Artisanat et Nouvelles Technologies

M. le Maire : Sont candidats : Madame Betouati, Monsieur Fouquet, Monsieur Limborg, Monsieur Goulette, Monsieur Célestin, Madame Lajeunie, Monsieur Duriez, Monsieur Hubert, Monsieur Aripa ; et pour l'opposition ?

M. RIVET : Ce sera Monsieur Feuillade.

M. MEUNIER : Et Monsieur Meunier.

. Commission Vie associative et animation

M. le Maire : Sont candidats : Madame Rolland, Madame Cottenceau, Madame Léon, Monsieur Le Lamer, Monsieur Limborg, Madame Cornat, Monsieur Passeron, Monsieur Hubert, Monsieur Aripa ; et pour l'opposition ?

M. RIVET : Moi-même.

M. MEUNIER : Et Madame Delpech.

. Commission Sports

M. le Maire : Sont candidats : Monsieur Le Bourhis, Monsieur Legrand, Monsieur Fouquet, Madame Léon, Monsieur Le Lamer, Monsieur Vouldoukis, Monsieur Célestin, Madame Cornat, Monsieur Aripa ; et pour l'opposition ?

M. MEUNIER : Monsieur Meunier.

M. RIVET : M. Rufat.

. Commission chargée de la Jeunesse

M. le Maire : Sont candidats : Madame Precetti, Madame Messaoudi, Madame Fauret, Madame Genest, Madame Cornat, Madame Pham-Pingal, Madame Lajeunie, Monsieur Passeron, Monsieur Aripa.

M. RIVET : Pour l'opposition, Madame Charrier.

Mme DELPECH : Moi-même.

M. le Maire : Nous en avons fini avec les commissions.

- 30-16 - Conseils d'Ecoles.

M. le Maire : Pour les écoles, Monsieur Le Bourhis va donner la liste.

M. LE BOURHIS : Pour l'école Anatole France élémentaire, nous proposons Monsieur Ait-Ouaraz titulaire et Madame Dumoulin suppléante.

En maternelle : Madame Dumoulin titulaire et Monsieur Ait-Ouaraz suppléant.

Ecole André Pasquier maternelle et élémentaire : Madame Benoît et Monsieur Martin.

Sur l'école Ferdinand Buisson élémentaire : Madame Fauret et moi-même.

Sur l'école Ferdinand Buisson maternelle : Madame Fauret et Mme Pham-Pingal.

Ecole du Noyer Doré élémentaire : Monsieur Ait-Ouaraz et Madame Quinzin.

Ecole Velpeau élémentaire : Madame Aguilar et Madame Fauret.

Ecole Velpeau maternelle : Madame Aguilar et Monsieur Adda.

Ecole Jean Moulin maternelle : Madame Rolland et Madame Cornat.

Ecole Pajeaud élémentaire : Madame Quinzin et Madame Betouati.

Ecole Pajeaud maternelle : Madame Quinzin et Madame Bergerol.

Ecole Blanguernon élémentaire : Madame Cottenceau et Madame Lemmet.

Ecole André Chénier maternelle : Madame Cottenceau et Madame Lemmet.

Ecole Jules Ferry élémentaire : Monsieur Hubert et Madame Cornat.

Ecole Jules Ferry maternelle : Monsieur Hubert et Madame Cornat.

Ecole La Fontaine élémentaire : Madame Quinzin et Madame Cottenceau.

Ecole La Fontaine maternelle : Madame Quinzin et Madame Cottenceau.

Ecole Paul Bert élémentaire : Madame Precetti et Monsieur Ollivry.

Ecole Paul Bert maternelle : Madame Precetti et Monsieur Ollivry.

Ecole Les Rabats élémentaire : Monsieur Duriez et Madame Sansy.

Ecole Les Rabats maternelle : Monsieur Duriez et Madame Sansy.

Ecole Dunoyer de Segonzac élémentaire : Monsieur Nehmé et Mme Sansy.

Ecole Dunoyer de Segonzac maternelle : Monsieur Nehmé et Mme Sansy.

Ecole Val de Bièvre maternelle : Mme Lajeunie et Madame Quinzin.

M. le Maire : Nous allons voter pour toutes ces listes.

(Vote à main levée : les représentants sont élus par 41 voix pour et 8 abstentions.)

30-17 – Etablissements d'Enseignement

M. LE BOURHIS : Je passe aux collèges et lycées :

Lycée Descartes : Moi-même, Madame Precetti, Madame Lemmet comme titulaires ; et comme suppléante : Madame Quinzin.

Lycée Théodore Monod: comme titulaires : moi-même avec Monsieur Le Lammer et Madame Dumoulin. Comme suppléant : Madame Lajeunie.

Collège Descartes : Comme titulaires : Madame Rolland, Madame Sansy, Madame Quinzin ; et en suppléant Monsieur Nehmé.

Collège Anne Frank : Comme titulaires : Moi-même et Madame Fauret ; comme suppléante Madame Léon.

Collège La Fontaine : Comme titulaires : Madame Cottenceau, Madame Cornat ; comme suppléant : Monsieur Passeron.

Collège François Furet : Madame Precetti et Monsieur Vouldoukis en titulaires, et en suppléante : Madame Schlienger

Collège Henri-Georges-Adam : Comme titulaires : Madame Sansy, Monsieur Ollivry ; comme suppléante : Madame Rolland.

Etablissements d'Enseignement Privé sous contrat :

Ecole Sainte-Marie : Moi-même

Ecole Nouvelle : Madame Cottenceau

Ecole Ozar Hatorah : Madame Sansy

(Vote à main levée : Ces listes sont élues par 41 voix pour, 8 abstentions).

M. RIVET : Excusez-moi mais j'ai un peu l'esprit d'escalier : pour les commissions, ce qui se pratiquait ces derniers mois, c'était que l'on nous envoyait pour toutes les commissions par mail groupé les dates de convocation, est-ce que ça va continuer ?

M. le Maire : Oui, vous serez informés de la même façon. Dès lundi vous aurez la liste de tous les élus, de toutes les commissions, mais il faut le temps à l'administration de mettre tout cela en forme.

- 30-18 - Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'association Sports - Loisirs d'Antony :

M. le Maire : Cela se passe normalement à bulletin secret si quelqu'un le demande, 6 postes dont 1 réservé à l'opposition.

Sont candidats pour la majorité : Monsieur Le Bourhis, Monsieur Fouquet, Monsieur Limborg, Madame Pham-Pingal et Monsieur Duriez. Pour l'opposition quel candidat ?

M. RIVET : Pierre Rufat.

(Vote à main levée : la liste est adoptée à l'unanimité).

- 30-19 - Désignation des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de l'association Théâtre Firmin Gémier.

M. le Maire : Il y a 4 places dont une réservée à l'opposition. Nous conservons cette bonne tradition et nos candidats sont : Madame Léon, Monsieur Le Lamer et Monsieur Hubert. Pour l'opposition ?

M. RIVET : Madame Hagel

(Vote à main levée : la liste est adoptée par 47 voix pour et 2 abstentions)

- 30-20 - Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association Harmonie Municipale.

M. le Maire : Il y a 4 places dont 3 pour la majorité et 1 réservée habituellement à l'opposition. Sont candidats pour la majorité : Madame Bergerol, Madame Rolland, Madame Léon ; et pour l'opposition ?

M. RIVET : Moi-même.

(Vote à main levée : la liste est adoptée à l'unanimité).

- 30-21 - Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du Syndicat d'Initiative - Office de Tourisme d'Antony.

M. le Maire : Il n'y a que 2 places : Sont candidats Madame Léon et Monsieur Hubert. D'autres candidats ?

(Non)

(Vote à main levée : la liste est adoptée par 42 voix pour et 7 abstentions.)

- 30-22 - Désignation des représentants de la commune au sein du Conseil de gestion municipal de l'Association pour la Gestion du

Centre Pédagogique Psychothérapique et Pédagogique spécialisé du Parc Heller.

M. le Maire : Il y a 1 place, notre candidate est Madame Léon, et il y aurait une personnalité extérieure qualifiée qui représenterait la ville, il s'agit de Mme Battu. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

(Non)

(Vote à main levée : Madame Léon est élue par 42 voix pour et 7 abstentions.)

- 30-23 - Désignation d'un représentant au Conseil d'établissement de la résidence de retraite Florian Carnot.

M. le Maire : Il y a 1 seule place et notre candidate est Madame Bergerol. Pas d'autres candidats ?

(Non)

(Vote à main levée : Madame Bergerol est élue par 42 voix pour et 7 abstentions.)

- 30-24 - Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil d'établissement de l'Association de Gestion de la Résidence La Chartraine.

M. le Maire : Il y a aussi 1 seul siège, c'est aussi Madame Bergerol que nous présentons. Pas d'autres candidats ?

(Non)

(Vote à main levée : Madame Bergerol est élue par 42 voix pour et 7 abstentions.)

- 30-25 - Réseau de vidéocommunication : Désignation d'un représentant du Conseil municipal et de son suppléant au sein de

l'Association pour le Développement de la Télédistribution (ADETEL)

M. le Maire : Nous avons comme candidate en titulaire Madame Lemmet et Monsieur Limborg comme suppléant. Pas d'autres candidats ?

(Non)

(Vote à main levée : Madame Lemmet et Monsieur Limborg sont élus par 42 voix pour et 7 abstentions.)

- 30-26 - Création d'une Commission extra-municipale relative aux jumelages et relations d'amitié de la ville avec des villes étrangères : composition, adoption du règlement intérieur et désignation des membres le composant.

M. le Maire : Là il faut voter la composition, l'adoption du règlement intérieur et les membres qui la composent. Concernant le règlement, il y aurait 32 places, 32 membres au total dont 12 représentants du conseil municipal sans me compter, moi, et sans compter le vice-président de droit qui serait Monsieur Fabien Hubert en tant que délégué aux jumelages.

Sont candidats : Le Maire et Fabien Hubert bien sûr, et pour la majorité il y aurait aussi : Madame Rolland, Madame Cottenceau, Madame Sansy, Madame Betouati, Madame Léon, Monsieur Vouldoukis, Monsieur Nehmé, Madame Dumoulin, Madame Cornat et Monsieur Aid-Ouaraz. Il y a 2 places pour l'opposition.

M. RIVET : Nous proposons Madame Charrier et Monsieur Rivet. J'aurais une question complémentaire au sujet de cette commission : est-ce que du point de vue budgétaire, cette commission sera dotée d'un budget ?

M. le Maire : Non, c'est le budget de la ville.

M. RIVET : Enfin est-ce qu'elle pourra avoir un budget ?

M. le Maire : C'est la ville qui fixera le budget.

M. RIVET : Oui, mais est-ce qu'elle pourra compter sur des ressources pour l'année ? Il ne faudra pas aller à chaque fois quémander comme c'était le cas jusqu'à maintenant ? La personne qui était en charge de cette commission jusque là pendant la dernière mandature disait qu'il fallait aller voir Monsieur le Maire pour chaque action.

M. le Maire : Ah bon ? Non, il y aura un budget qui sera voté en début d'année.

M. RIVET : Je ne suis peut-être pas assez clair : est-ce que les actions conduites par cette commission auront une visibilité financière sur l'année, et ne pas aller pour chaque action demander l'autorisation ?

M. le Maire : Non, il y a un budget et s'il faut accroître le budget, il pourra y avoir une décision modificative en fonction des besoins. Ces besoins sont estimés par la commission, par son vice-président notamment.

(Vote à main levée : La délibération et la liste des candidats sont adoptées à l'unanimité).

- 30-27 - Désignation des représentants du Conseil municipal à l'Association ADAGIO.

M. le Maire : Il y a 3 places de titulaires et 3 places de suppléants. Sont candidats pour la majorité comme titulaires : Monsieur Ollivry, Madame Covi, Monsieur Ait-Ouaraz ; et en tant que suppléants : Monsieur Charrieau, Monsieur Colin et Madame Messaoudi.

(Vote à main levée : La liste est adoptée par 41 voix pour et 8 abstentions).

- 30-28 - Désignation de représentants au conseil d'administration de l'Association Nouvelles Dimensions.

M. le Maire : Sont candidats comme titulaire Monsieur Serin et comme suppléant Monsieur Ait-Ouaraz. Il n'y a qu'une seule place en titulaire et une place en suppléant.

(Vote à main levée : Messieurs Serin et Ait-Ouaraz sont élus par 42 voix pour et 7 abstentions).

- 30-29 - Désignation d'un membre du conseil municipal appelé éventuellement à siéger au Conseil Discipline de Recours.

M. le Maire : Il y a un candidat pour la ville : Madame Sansy. Pas d'autres candidats ?

(Non)

(Vote à main levée : Madame Sansy est élue par 42 voix pour et 7 abstentions).

- 30-30 - Désignation des membres de la Commission Administrative chargée de vérifier la liste électorale pour les élections Prud'homales.

M. le Maire : Nous proposons Madame Marlet, Madame Veret, Monsieur Mauvais, et Madame Baesler.

(Vote à main levée : la liste est élue par 42 voix pour et 7 abstentions.)

- 30-31 - Approbation de la liste des personnes susceptibles de constituer la Commission Intercommunale des impôts directs.

M. le Maire : Vous avez une liste avec Gilles Dumoulin, Christian Hézode, Martine Chaine, Claudine Battu, Henri Hélot, Anny Jouve, Sylvie Le Guellec, Patricia Robert, Marie Veret et Serge Nicolas.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 42 voix pour et 7 abstentions.)

Questions diverses

Mme CHARRIER : Avant-hier, mardi 8 avril 2014, vous avez enfin annoncé vos décisions concernant l'organisation des temps scolaires. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces décisions se caractérisent par leur immobilisme. En effet, à l'exception du mercredi matin travaillé, rien ne change ou presque, et l'essence même de la réforme passe à la trappe. Pourquoi ne pas avoir pris en compte les propositions des conseils d'écoles extraordinaires du mois de janvier qui émanaient d'un forum démocratiquement élu et qui montraient dans l'élémentaire une nette majorité : 67% pour des TAP de 15h à 16h30 un jour sur 2, et des journées de 9h à 16h30 et le mercredi de 9h à 12h ; et pour les maternelles, une nette majorité : 54% pour des TAP de 15h45 à 16h30 tous les jours.

Après ces résultats clairs et issus d'un vote dans des assemblées réunissant parents d'élèves et enseignants, pourquoi avoir refait une nouvelle consultation ne reprenant aucune des options décidées par ces conseils ?

Votre consultation faite en février est entachée par le déséquilibre de participation : seulement 38,63% des familles se sont prononcées contre 66,42% des enseignants. Les résultats sont eux aussi contestables après avoir additionné des pourcentages qui n'ont rien à voir car relevant de personnes différentes, ayant des enjeux différents.

Les parents se sont prononcés à 58,25% pour le projet 2, c'est-à-dire des TAP en alternance 1 jour sur 2, et vous retenez le projet 1 qui a été

choisi, lui, par les enseignants à 63,43%. Il est clair que vous avez nettement privilégié le choix des enseignants.

Dernière question : Qu'en est-il des activités périscolaires d'une durée d'une demi-heure par jour ? Elle se situe entre 16h et 16h30 alors que la majorité des conseils d'écoles ont fait le choix des TAP d'au moins 45 minutes. Quand je dis « une majorité », je parle au niveau de la France entière. Choisir des TAP de courte durée et tous à la même heure complique le recrutement d'animateurs, c'est vous-même qui l'avez dit.

En outre, ces activités périscolaires sont intitulées « temps récréatif », ce qui ne correspond pas à la définition donnée par la loi, je la cite : « Des activités périscolaires doivent offrir aux élèves la possibilité d'accéder à des activités sportives, culturelles, et artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école ».

Par la suite, et je vous cite : « il y a la reprise des activités existantes aujourd'hui ». On a presque l'impression que vous faites : « Ouf ! ». Ces activités dont nous ne contestons pas la qualité ne sont pas gratuites et ne compensent l'absence d'activités périscolaires que pour les familles qui peuvent les payer.

Monsieur le Maire, comment allez-vous faire pour que les activités périscolaires, facteur important pour tenter de résorber les inégalités sociales, existent et soient de qualité, efficaces et gratuites à Antony ? Nous sommes inquiets, ceci d'autant qu'aucune dépense concernant le périscolaire n'apparaît dans le budget primitif voté ce jour.

M. LE BOURHIS : Je suis déjà intervenu assez longuement sur cette réforme des rythmes scolaires, également sur la concertation. J'ai écrit à tous les conseillers municipaux de cette assemblée, pour vous dire quels étaient les résultats et comment s'était faite cette concertation. Certains ont pensé que cette concertation n'était pas cohérente. Elle était en fait

parfaitement cohérente avec plusieurs étapes : il y a eu une étape d'information, puis une seconde avec un premier projet proposé lors des conseils d'écoles de novembre. Ce premier projet avec une première organisation du temps scolaire avait suivi un certain nombre d'axes de travail et avait notamment insisté sur la nécessaire qualité des activités périscolaires.

Pour ce faire, il fallait proposer des horaires de travail cohérents, et tout le monde s'était accordé : les parents d'élèves, leurs représentants, les directeurs d'écoles, sur l'importance de proposer un emploi du temps cohérent avec des interventions sur le temps du midi, ensuite sur un temps d'activité périscolaire qui était fixé pour les maternelles en début d'après-midi, puis une alternance d'une heure et demi un jour sur deux pour les élémentaires, ce qui permettait de proposer un temps de travail attractif nous permettant d'avoir affaire à du personnel qualifié ; ou s'il ne l'était pas, du personnel volontaire voulant se former.

J'insiste en ce qui concerne les temps qui étaient proposés, car c'était quelque chose de très important : pour les maternelles, les activités périscolaires doivent se faire en début d'après-midi, pour les élémentaires c'est en fin d'après-midi, deuxième moitié de l'après-midi.

Quand après j'ai vu des documents circuler avec des pourcentages qui étaient sortis de la consultation des conseils d'écoles du mois de janvier, où l'on avait des 67% qui se prononçaient pour ceci ou cela, ce n'était pas cohérent, on ne pouvait pas faire son « marché » dans les différentes organisations du temps scolaire pour prendre ce qui arrangeait les uns et les autres. Quand on a proposé 2 organisations du temps scolaire, il fallait prendre ces organisations du temps scolaire comme elles étaient. Il était aussi proposé de faire des ajustements mais des ajustements qui étaient cohérents, tenant compte de ce qui avait été convenu auparavant

qui permettaient toujours de faire fonctionner ou bien la première ou bien la deuxième organisation du temps scolaire proposée.

C'est une erreur magistrale que d'avoir voulu prendre dans la première organisation des choses qui arrangeaient les uns ou les autres, des choses qui étaient sans doute intéressantes, et dans la deuxième des choses intéressantes aussi, mais qui mises ensemble étaient incompatibles. C'est pour ça que l'analyse faite par certains était erronée. Lorsque l'on a vu le retour des conseils d'écoles, on avait 7 voix qui étaient pour la première organisation et 7 voix qui étaient pour la deuxième, et 10 conseils d'écoles se prononçant soit pour un refus de l'application du décret soit pour des organisations qui n'étaient pas compatibles avec le décret.

C'est donc pour cela que comme l'avait proposé Monsieur le Maire, les familles et les enseignants ont été consultés pour avoir leur sentiment. Et c'est de cette consultation-là, nous n'étions plus dans le domaine de la concertation, mais de la décision, c'est de cette consultation qu'est ressorti le choix de l'organisation. En ce qui concerne la façon de prendre en compte le vote des parents et le vote des enseignants, l'ensemble des associations de parents d'élèves était au moins pour faire une pondération, et 2 des associations sur les 3 étaient pour qu'on considère à égalité, à parité, le vote des enseignants et le vote des parents.

Le résultat final reprend donc à égalité les pourcentages recueillis par chacun des deux projets dans le collège des parents, d'une part, et dans celui des enseignants, d'autre part. Ainsi, l'organisation choisie a obtenu 52,5 %.

M. le Maire : J'ajoute que le choix qui a été fait par les enseignants et par la ville correspond au choix très majoritaire des villes des Hauts-de-Seine. A part 3 villes, même des villes qui étaient à l'époque socialistes et

qui ne le sont plus maintenant avaient fait le choix, avant de passer à droite, de l'organisation que nous avons retenue.

M. LE BOURHIS : Je voudrais répondre à la fin de l'intervention de Madame Charrier et sur le but de la réforme qui est à la fois d'alléger la journée scolaire pour la répartir sur l'ensemble de la semaine, et pour permettre une meilleure réussite scolaire à tous. Vous disiez que c'est pour rendre possible l'accès de tous aux activités sportives, culturelles...etc. Mais on n'a pas attendu sur Antony la réforme du dernier Ministre de l'Education Nationale pour introduire ces activités culturelles, sportives, etc. Savez-vous que jusqu'à maintenant, il y a environ 20% d'activités qui vont s'appeler maintenant des « activités périscolaires » qui sont déjà introduites sur le temps scolaire, et donc qui profitent à tous les enfants scolarisés à Antony ? 20% du temps scolaire ! Avec la réforme Peillon qui a introduit 3 heures d'activités périscolaires sur les 24 heures d'enseignement, cela fait 12,5% de temps d'activités culturelles, sportives, etc. Nous, nous en avons déjà 20% et c'est ce que l'on souhaite conserver parce que cela correspond à une organisation qui a été mise en place depuis bien des années en concertation entre les écoles et la ville. Parce que ces interventions sportives, culturelles ou autres, civiques aussi avec la prévention routière, ne se sont pas faites au hasard, cela s'est fait progressivement en fonction des projets faits dans les écoles.

Alors c'est vrai, comme le disait Madame Hagel tout à l'heure, on n'a pas embauché les trompettes de la renommée pour dire qu'on était dans le réseau social et solidaire, c'est vrai que là aussi, on a peu communiqué sur tout le travail qui a été fait dans la ville au niveau de toutes les interventions municipales et associatives dans les écoles. Mais c'est la réalité, et c'est ce que la majorité a souhaité conserver. C'est vrai que les enseignants sont sans doute plus au courant de ce qui a été proposé

depuis des années, et donc se sont prononcés beaucoup plus majoritairement pour cette organisation qui finalement a été retenue. Alors on va la développer, avec des ateliers sur le temps de midi, car c'est quelque chose qui a été demandé depuis un certain temps par les familles et ce sera le bonus de cette réforme.

Mme DELPECH : Une question très courte toujours sur l'éducation : nous avons été informés par des parents d'élèves du lycée Descartes de la baisse de la dotation horaire pour la rentrée 2014. Il s'agit de la suppression de 55 heures qui devrait entraîner une perte d'enseignement en option, une diminution des dédoublements notamment en langues vivantes et en TP, et une perte d'heures d'accompagnement personnalisé.

Monsieur le Maire, allez-vous intervenir auprès du Recteur d'Académie ou êtes-vous déjà intervenu afin que les moyens d'enseignement soient maintenus au lycée Descartes ?

M. le Maire : Je suis déjà intervenu pour essayer de sauver la classe PREPA, malheureusement je n'ai pas été suivi par le Recteur de Versailles.

Mme DELPECH : Mais sur les 55 heures ?

M. le Maire : Je n'étais pas au courant, mais vous savez, il n'est pas certain que nous ayons beaucoup d'audience auprès du Recteur en ce moment. Peut-être que vous en avez davantage ?

D'autres questions ?

M. MEUNIER : Avec le départ de Sanofi Aventis, la direction de la Poste a annoncé qu'elle envisageait de fermer La Poste de La Fontaine, êtes-vous intervenu auprès de La Poste ?

M. le Maire : Non, c'est un syndicat qui l'a dit mais la direction ne l'a pas fait. A moi, la direction m'a affirmé, nous a affirmé qu'elle ne fermait pas et même qu'elle allait faire des travaux d'amélioration. Mais je suis

comme vous, je suis un peu sceptique parce que La Poste va mal. Elle perd 5% de son trafic par an. Et donc on peut avoir des craintes effectivement sur l'avenir de La Poste en France, et pas seulement à La Fontaine mais dans toute la France.

S'il n'y a plus de questions, je propose de terminer là notre séance.

(La séance est levée à 1h45.)